CAHIER

Contenant six Différentes parties de Plans de Villes, avec le Moyen de Varier les Places qui se trouvent dans les Centres, de plus de quarante Manières Différentes.

Suivi d'un Imprimé qui Contient le détail de la forme générale et particulière de chaque Objet, ainsi que le Moyen de réunir ces Différentes parties pour en faire des Villes, de telles formes et grandeurs que l'on juge à propos.

J.J. MOLL.

La Ligne est de 40 Pieds

2.eme partie d'un PLAN de VILLE.

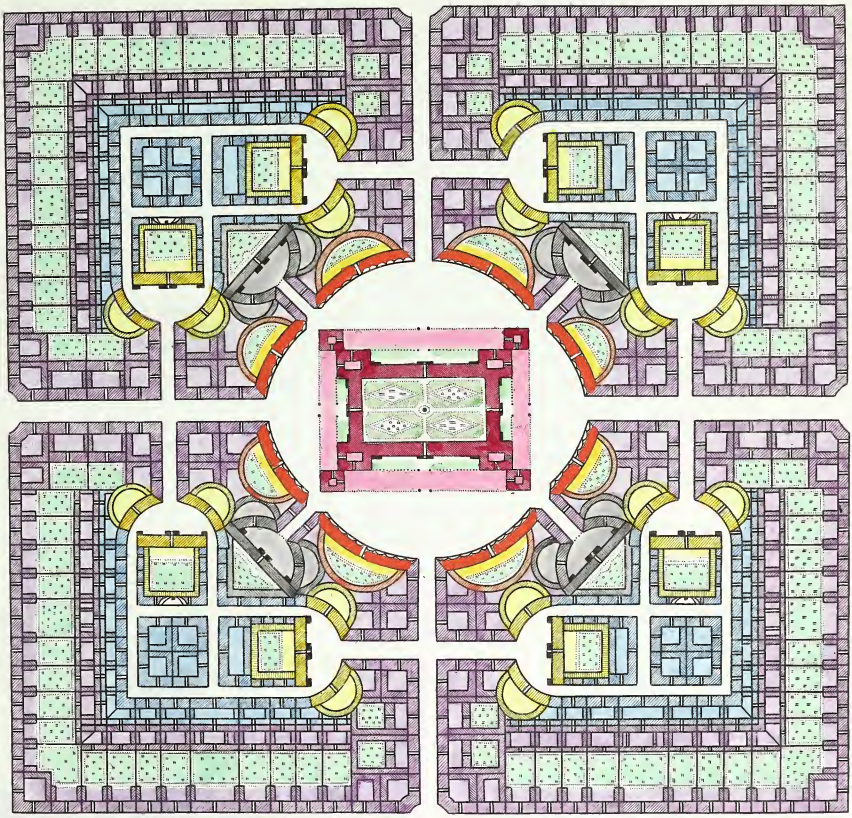

Nota. On trouvera joint aux Cinq premieres parties de ces Plans un Cahier contenant le Detail de la forme générale et particuliere de chacun d'eux avec les Accessoires et le Moyens de les réunir en Ville de la plus grande Beauté et Commodité que l'on puisse Desirer.

Signification des Differentes Couleurs de ce Plan.

Demeures (Rues, Maisons, Cours et Magazins &c.) des Negocians et Etats sans bruit, Quartiers (Rues Maisons Cours et ateliers &c.) des Artisans à bruit, Palais et Hôtels publics et particuliers, Fontaines, Galeries, Palais du Gouvernement.

La Ligne est de 50 Pieds.

2.me partie d'un PLAN de VILLE.

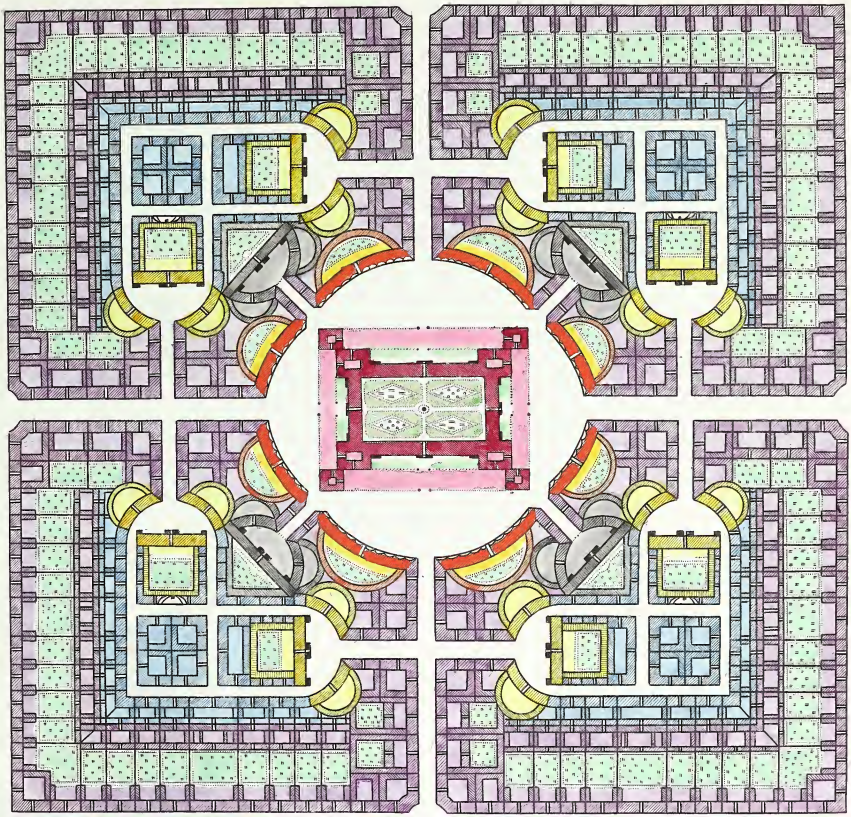

Nota. *On trouvera joint aux Cinq premieres parties de ces Plans un Cahier contenant le Détail de la forme générale et particuliére de chacun d'eux avec les Accessoires et le Moyens de les réunir en Ville de la plus grande Beauté et Commodité que l'on puisse Désirer.*

Signification des Différentes Couleurs de ce Plan.

Demeures *(Rues, Maisons, Cours et Magazins &c.)* des Négocians et Etats sans brut, Quartiers *(Rues Maisons Cours et ateliers &c.)* des Artisans à brut, Palais et Hôtels publics et particuliers, Fontaines, Galeries, Palais du Gouvernement.

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/cahiercontenants00moll

La Ligne est de 40 Pieds

3eme partie d'un PLAN de VILLE.

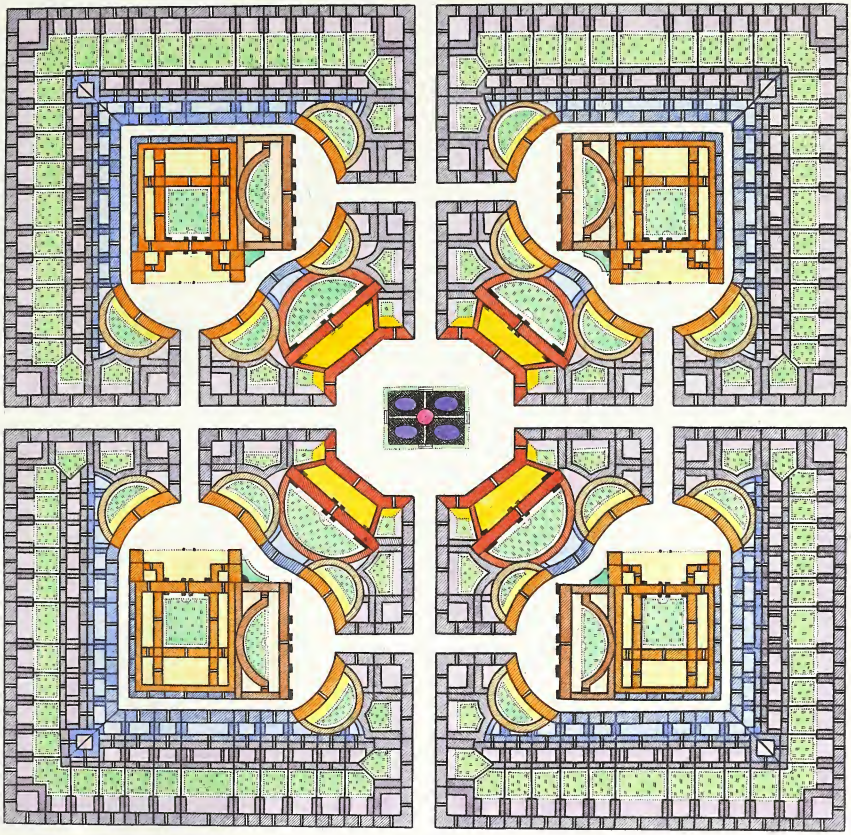

Nota. *On trouvera joint aux Cinq premieres parties de ces Plans, un Cahier contenant le Détail de la forme générale et particuliére de chacun d'eux, avec les Accessoires et les Moyens de les réunir en Ville de la plus grande Beauté et Comodité que l'on puisse désirer.*

Signification des Différentes Couleurs de ce Plan.

Demeures *(Rues, Maisons, Cours et Magazins &c)* des Negocians et Etats sans bruits, Quartiers *(Rues, Maisons, Cours et Ateliers &c)* des Artisans a bruit, Palais et Hôtels publics et particuliers, Eglises, Fontaines, Abruvoirs.

La ligne est de 50 Toises

4.me partie d'un PLAN de VILLE.

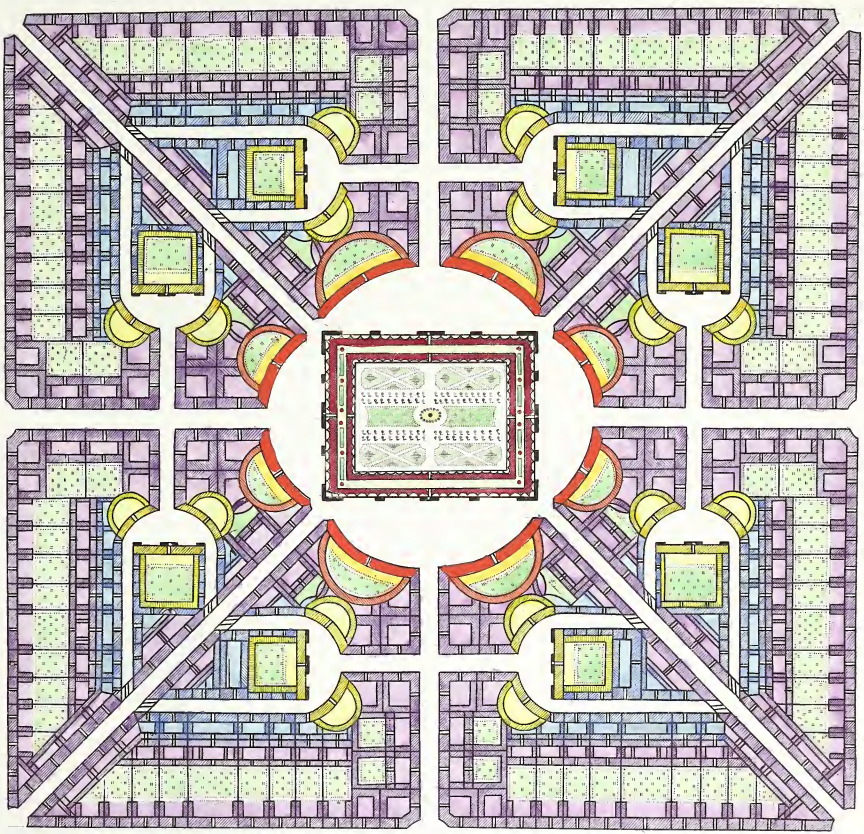

Nota. On trouvera joint aux Cinq premières parties de ces Plans, un Cahier contenant le Detail de la forme générale et particulière de chacun d'eux, avec les Accessoires et le Moyens de les réunir en Ville de la plus grande beauté et Commodité que lon puisse Désirer.

Signification des Differentes Couleurs de ce Plan.

Demeures (*Rues, Maisons, Cours et Magazins &c.*) des Négocians et Etats sans bruit, Quartiers, (*Rues, Maisons, Cours et ateliers &c.*) des Artisans a bruit, Palais et Hôtels publics et particuliers, Fontaines, Palais Royal de Paris, Galeries Ordinaire, Galeries Salon

5eme partie d'un PLAN de VILLE.

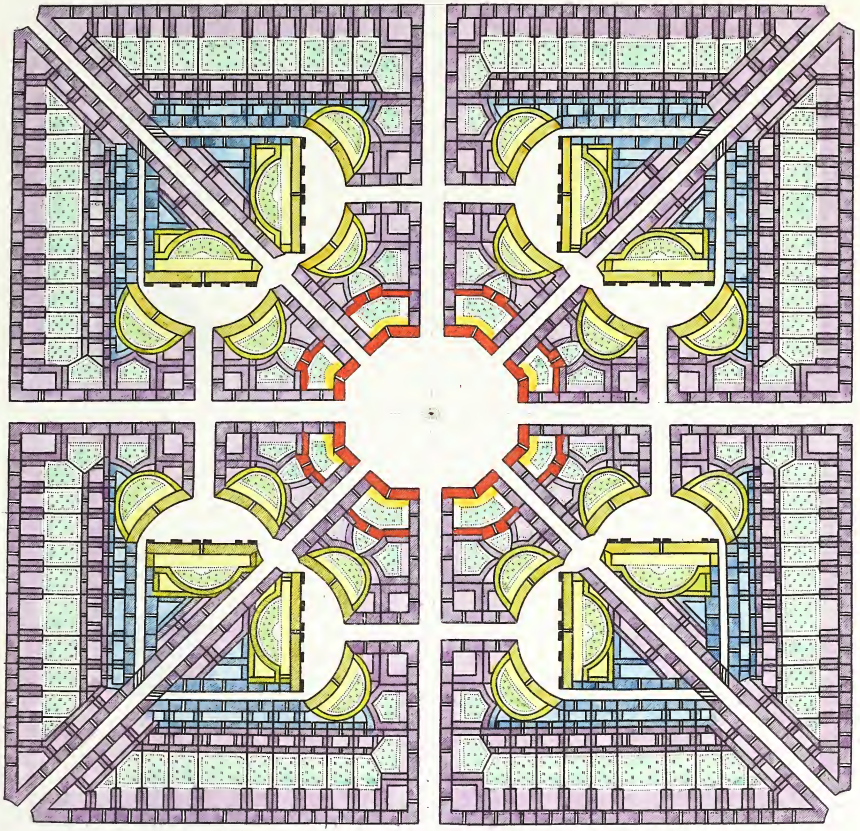

6eme. partie d'un PLAN de VILLE.

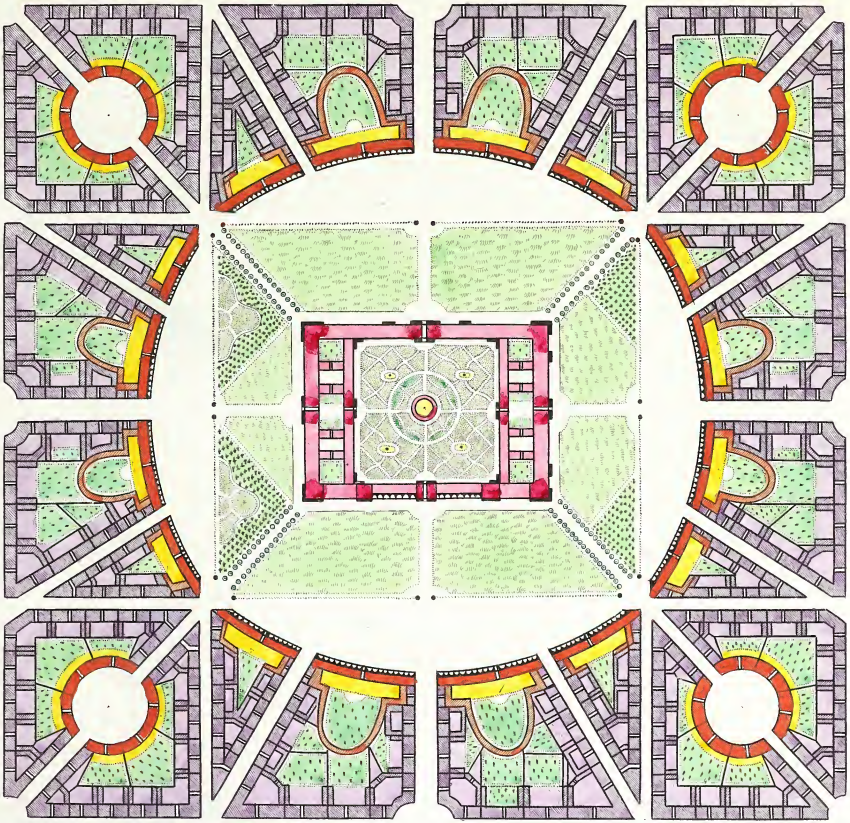

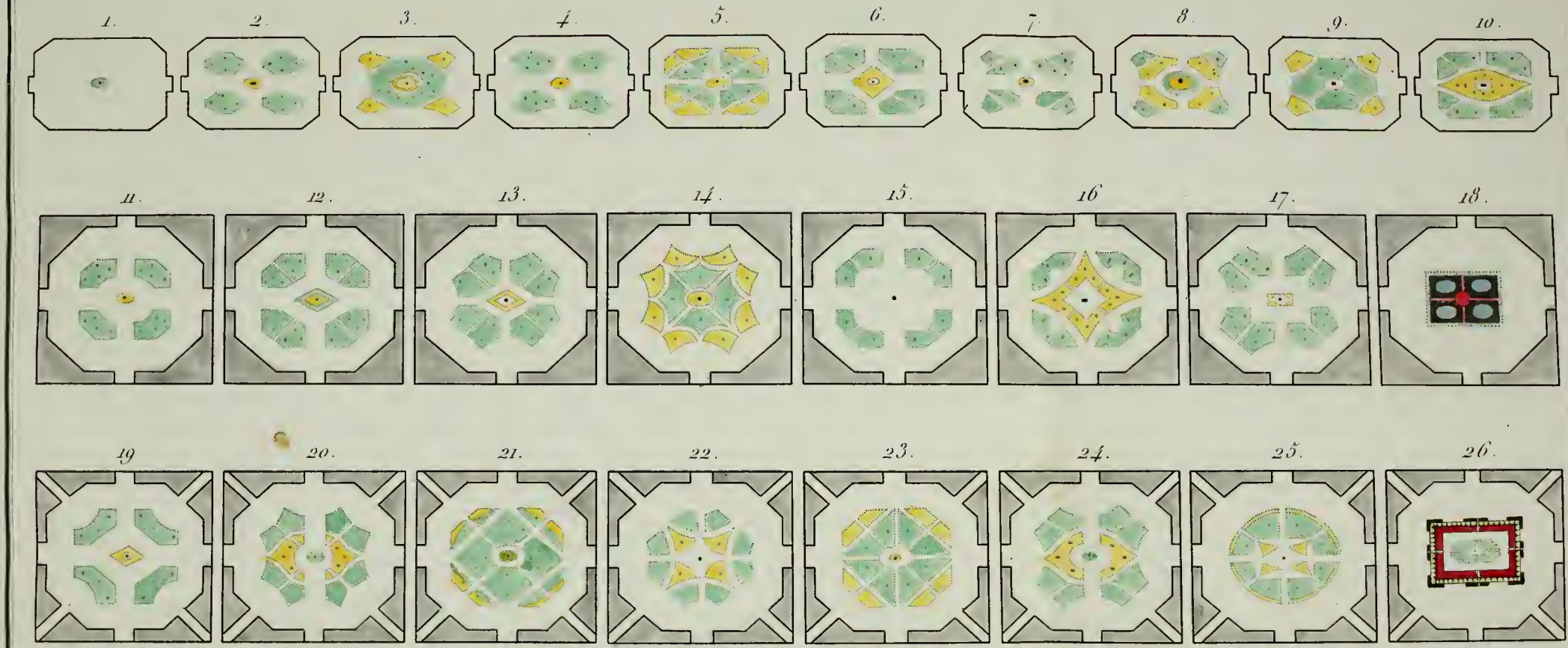
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16
17.
18.
19
20.
21.
22.
23.
24.
25.
26.

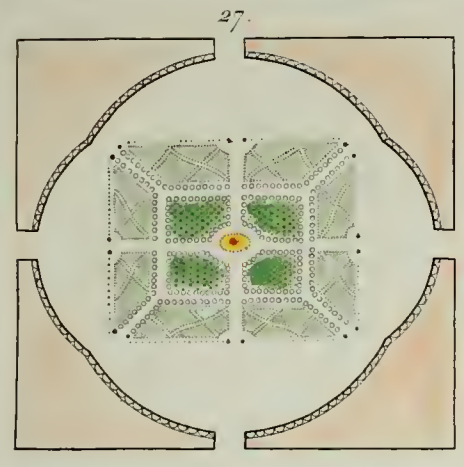
27.

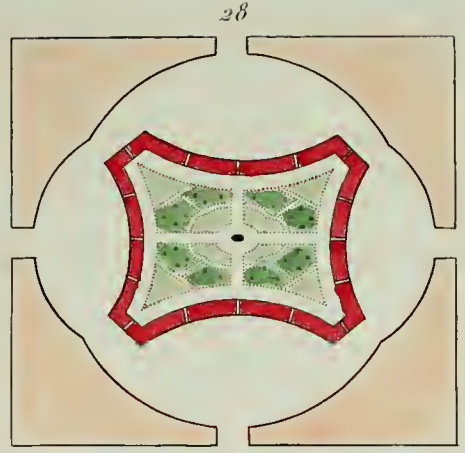
28.

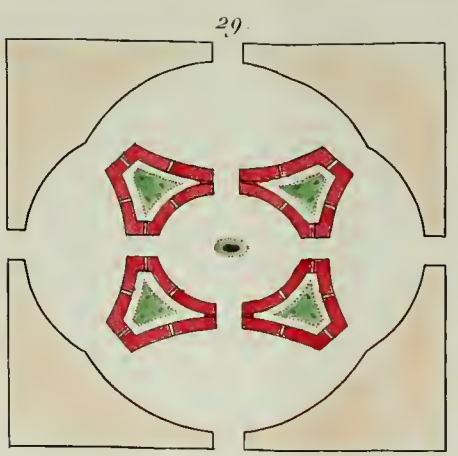
29.

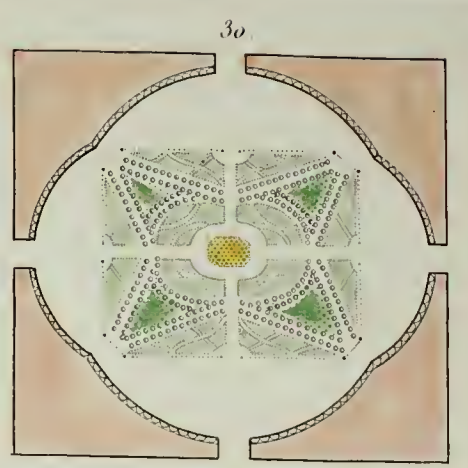
30.

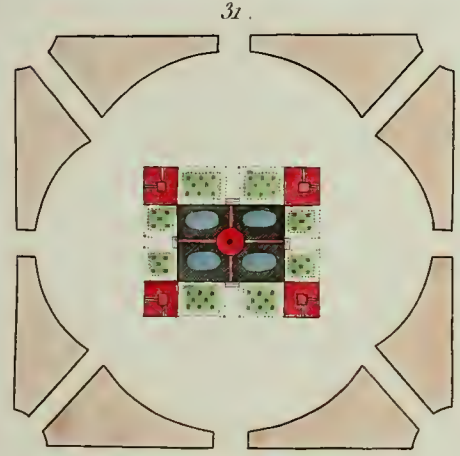
31.

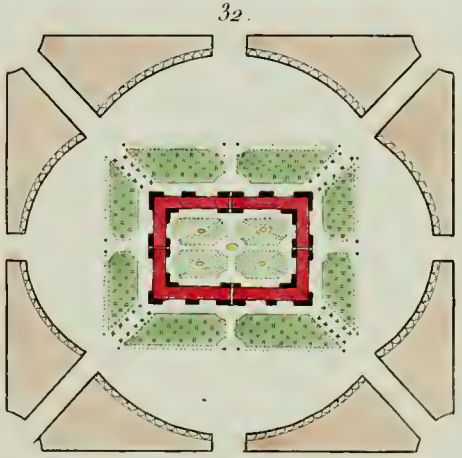
32.

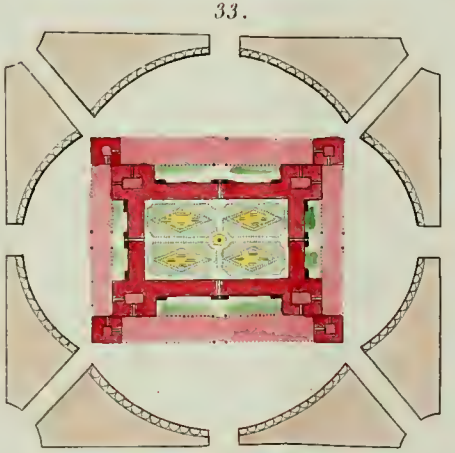
33.

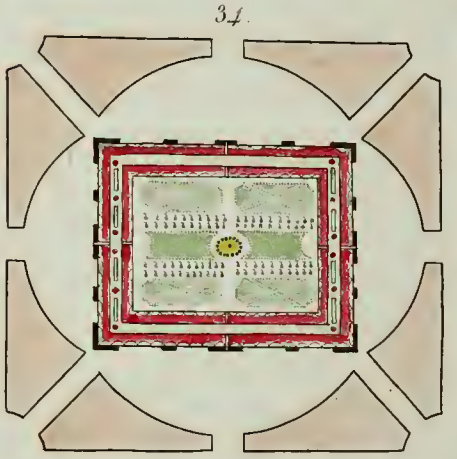
34.

35.

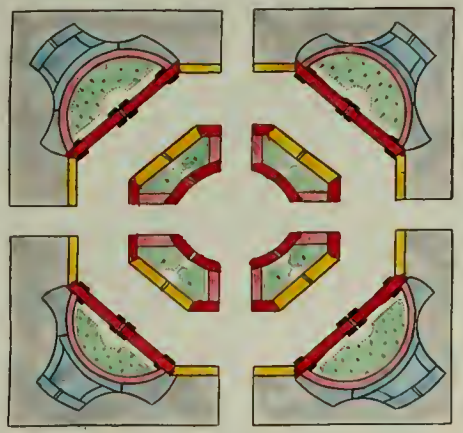

36.

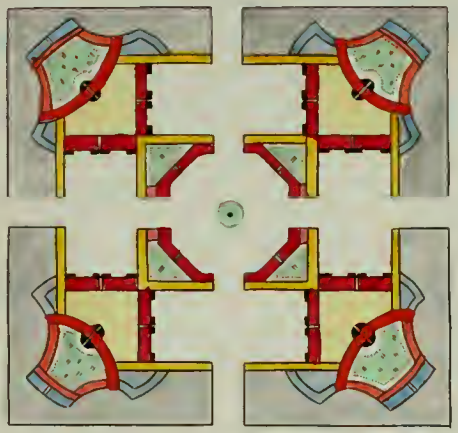

37.

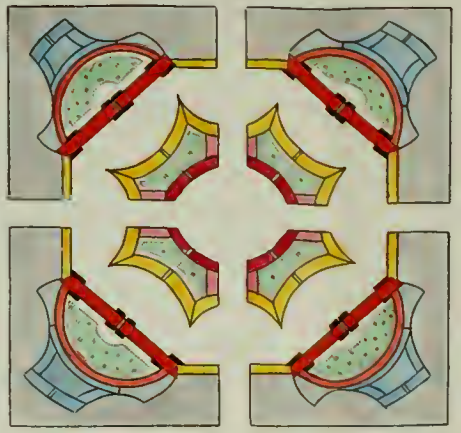

38

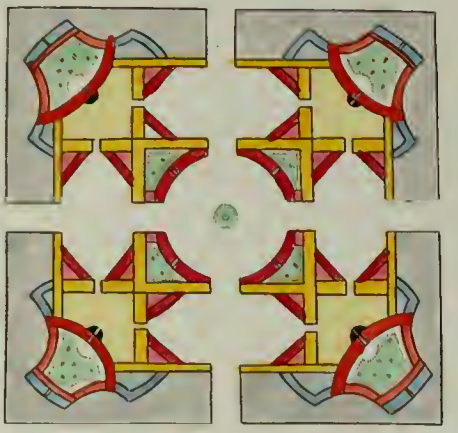

39.

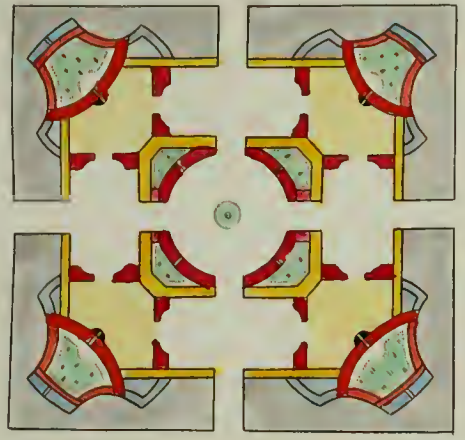

40.

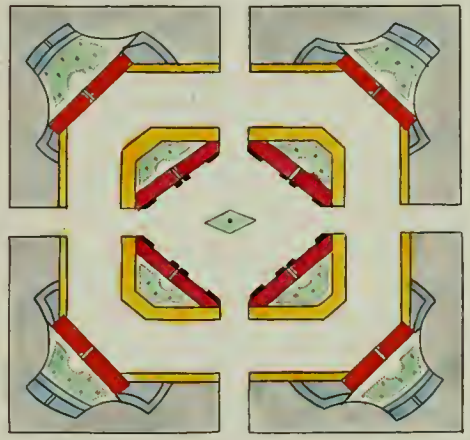

41

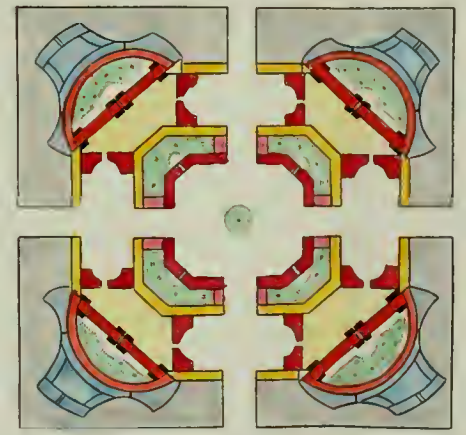

42.

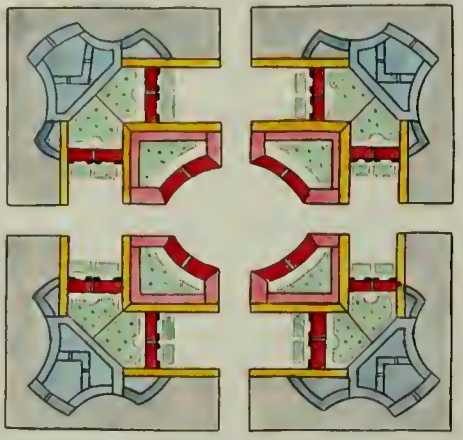

PAPHOS.

Espece de Palais Royal de Paris, mais infiniment plus Agréable sous tous les rapports.

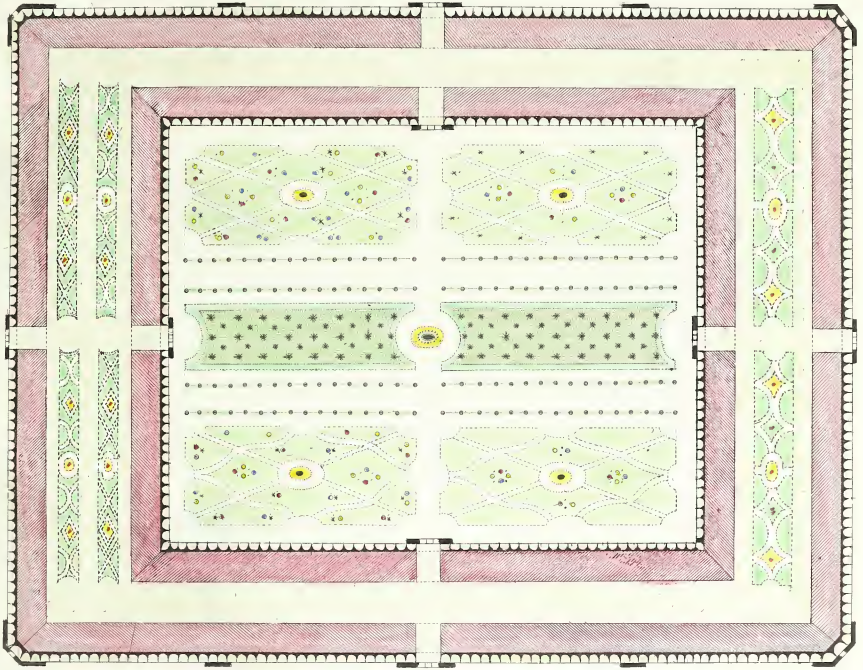

PLANS de VILLES.

De Différentes formes et Grandeurs.

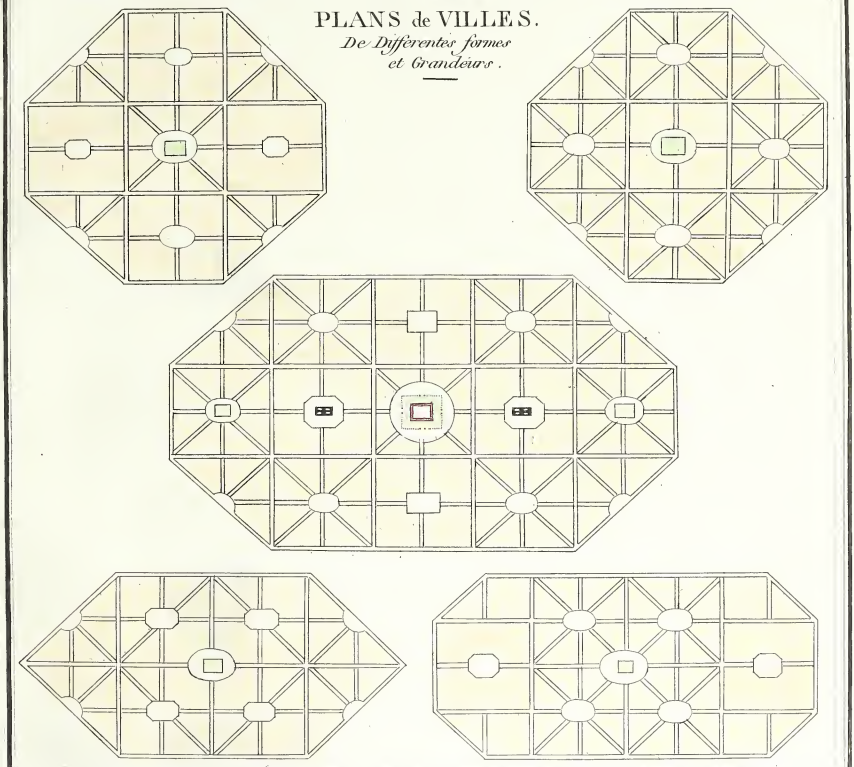

PLAN d'une VILLE.

de Cent Cinquante Mille Ames.

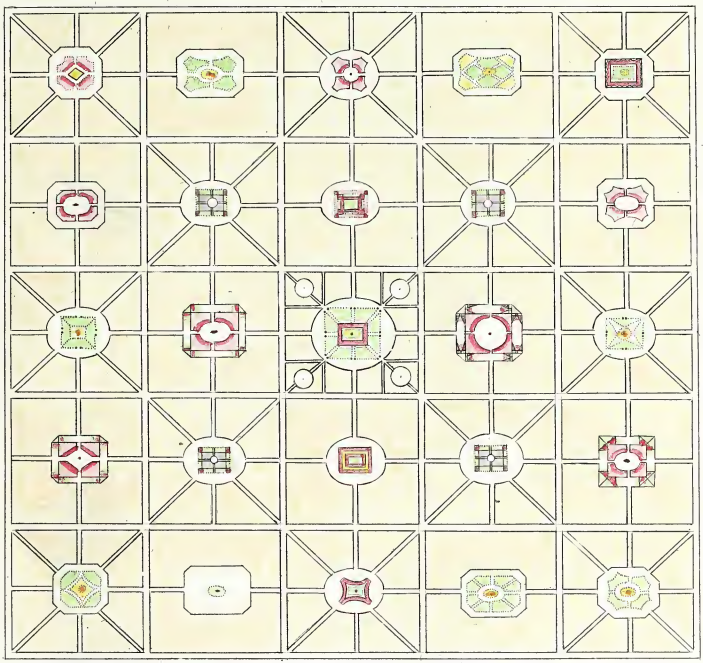

Par Moll de Vienne

EXPLICATION

DE LA FORME GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

DES SIX DIFFÉRENTES PARTIES DE PLANS DE VILLES

CONTENUES DANS CE CAHIER,

Ainsi que des accessoires nécessaires pour en faire des villes de telles formes et grandeurs que l'on juge à propos.

Suivie d'un moyen d'exécution facile, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, quoique dirigé et entrepris aux frais du Gouvernement.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Sur l'utilité et la facilité de l'exécution de ces Plans de villes.

Comme l'objet des villes n'est pas moins susceptible d'une grande perfection que toute autre chose, et qu'il est étonnant que ce genre de perfection qui est, sans contredit, le plus important de tous, puisque c'est celui d'où il résulteroit le plus d'agrémens et d'avantages sous tous les rapports (1), soit positivement celui qui se trouve négligé le plus, et absolument abandonné au hasard, sans plans ni bornes fixes (2); j'ai cru nécessaire de joindre à la suite de mon Plan de ville de cent mille âmes (3), composé dans la vue de perfectionner cette partie (4), le moyen de varier à l'infini ce genre de ville, en faisant plusieurs parties séparées, qui peuvent se réunir à volonté, pour en former des villes de telles formes et grandeurs que l'on juge à propos.

Quant à l'exécution (c'est-à-dire, la création de ces villes, dont l'établissement paroît peut-être impossible), on verra à la fin de cet imprimé qu'il existe un moyen fort simple et très-facile d'y parvenir, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, quoique dirigé et entrepris aux frais du Gouvernement (5).

Nota. Vu qu'un grand nombre de personnes pourroient croire que le nombre des villes actuelles est plus que suffisant, et qu'il ne reste plus rien à faire, il est instant de leur faire remarquer leur erreur en leur observant que, d'après un des plus célebres géographes de nos jours, la population générale du globe n'est encore qu'à la dixième partie de ce qu'elle peut être et le sera vraisemblablement un jour. De sorte qu'il n'y a pas encore la dixième partie des villes nécessaires. D'ailleurs personne n'ignore qu'en Europe même (qui est la partie la plus peuplée des quatre parties du monde), il y a encore plus des deux tiers qui n'ont pas la moitié de la population qu'ils pourroient contenir (6); et qu'il est de plus constant que la France même, quoique l'Etat le plus peuplé de tous, peut encore augmenter sa population de près d'un tiers, tant par l'amélioration et perfection de son état d'agriculture (imitation de la culture de Hofwil qui en double le produit) que par la mise en culture d'une grande quantité de landes, marais et terres sablonneuses, etc., restés incultes jusqu'à ce jour. J'observerai de plus que si l'intérêt particulier doit faire place à l'intérêt général, et qu'en conséquence, dans toutes les villes des grands Etats les chefs du Gouvernement ont le droit de faire reculer et même de faire abattre telle ou telle maison, ainsi que celui de défendre de bâtir dans tel ou tel endroit, il n'est pas douteux que par la même raison du bien général ils pourroient définitivement ne permettre des nouvelles bâtisses qu'aux endroits désignés par un plan général (7); notamment dans les Provinces ou Départemens où la capitale est à la fois mal placée (8) et mal bâtie (9). De sorte que le

---

(1) Voyez la preuve à la suite de l'article *Beauté complète d'une ville*, page

(2) Car le peu de nouvelles villes qui se sont établies sur un plan fixe est si peu nombreux, et d'ailleurs leurs formes et construction si éloignées de la beauté et commodité générale, qu'il est inutile d'en faire aucune réserve.

(3) Présenté, accueilli et déposé aux Archives du Conseil d'État, du Tribunat et du Corps Législatif de France.

(4) En y évitant d'un côté tout ce qui peut y être désagréable (nuisible ou incommode par une raison quelconque), et de l'autre en y réunissant tout ce qui peut les rendre de la plus grande beauté et commodité possibles.

(5) Et d'autant plus facilement que l'exécution peut se faire petit à petit, puisque malgré l'adoption d'un plan général fixe, on peut après l'établissement de chaque partie laisser un intervalle de plusieurs années, vu que chacune de ces parties forme déjà une espèce de petite ville très-agréable.

(6) Savoir : la Russie européenne, la Pologne, la Hongrie, l'Espagne et la Sicile, etc.

(7) Ou, ce qui vaudroit mieux encore, procurer la facilité de trouver à acheter des maisons toutes faites à un prix très-modique (semblable à celui proposé à l'article Ventes des maisons nouvelles). Ce moyen auroit de plus l'avantage d'éviter la ruine d'un grand nombre de bâtisseurs, qui se trouvent trompés par le doublement de la dépense qu'ils croyoient faire.

(8) Dans une situation naturellement triste, ou incommode sous plusieurs rapports.

(9) Par mal bâtie, j'entends non-seulement privée de belles rues et de belles places publiques, mais encore de maisons telles qu'elles devroient être toutes, savoir, saines et d'un beau jour partout, par conséquent aussi claires et bien aérées sur le derrière comme par devant, vu que le premier et le plus important de tous les agrémens d'une ville, est sans contredit celui d'y pouvoir jouir d'une habitation saine et du plus beau jour possible.

MAISONS.

Forme d'architecture extérieure nécessaire pour produire le plus bel effet possible.

Vu que plus la façade d'une maison est grande, plus l'aspect en est apparent et majestueux, toutes les maisons d'une même rue seront de la même forme d'architecture (29). Mais pour éviter la monotonie et procurer la plus grande variété possible, non-seulement dans chaque rue, mais à toute les coupures de rue (rue traversante), la forme d'architecture sera totalement changée (30). De sorte qu'une grande rue qui se trouve coupée par dix ou douze rues traversantes, sera de dix ou douze formes d'architectures différentes; et comme une ville de cent mille âmes contiendra de cette manière au moins deux ou trois cents rues, il y aura deux ou trois cents formes d'architectures différentes, et sensément du plus nouveau goût et par conséquent de la plus grande beauté possible.

Détail des Maisons des grandes Rues.

Hauteur. Toutes les maisons des grandes rues seront de trois étages, non compris les mansardes, ainsi que les entresols aux endroits où il y a des galeries (31); vu que cette hauteur est la plus convenable sous tous les rapports, savoir, assez haute et majestueuse pour produire un très-bel effet, et d'un autre côté pas trop haute pour nuire à la libre circulation de l'air, ni au beau jour de tous les bâtimens qui l'environnent (32). Quant à la hauteur des étages, il me semble que celle ci-après seroit la plus convenable et la plus agréable; savoir, le premier étage de 12 pieds, le second, de 10 pieds et $\frac{1}{2}$, et le troisième étage de 9 pieds, et celles des mansardes de 7 pieds et $\frac{1}{2}$, ainsi que celles des entresols où il y a des galeries.

Largeur ou Face. Il n'y aura que trois sortes de largeur de maisons (excepté aux endroits extraordinaires); savoir, 1°. les plus petites, de 9 croisées de face (33), formant 112 pieds de largeur (34); 2°. les moyennes, de 13 croisées de face, formant 160 pieds de largeur (35); 3°. les plus grandes, de 17 croisées de face, formant 208 pieds de largeur (36).

Profondeur. Vu que ces maisons jouiront d'un aussi beau jour sur le derrière que sur le devant (37), leur profondeur sera de 40 pieds, comme étant la plus commode et la plus agréable sous tous les rapports, puisque par ce moyen on peut avoir des appartemens également clairs et agréables sur le derrière comme sur le devant, et de plus avoir l'avantage de faire au moyen de cette grande largeur des couloirs (ou des cabinets de dépôts) invisibles, entre les appartemens sur le devant et ceux sur le derrière.

Nota. Cette grande profondeur a de plus l'avantage de doubler la population de chaque maison, et par conséquent, de procurer le moyen de doubler le nombre des boutiques. (De faire des boutiques sans interruption dans toute la longueur des grandes et moyennes rues, dont l'effet sera extraordinairement gai et magnifique de jour et de nuit.)

Croisées. Comme une croisée un peu large (de 5 ou 6 pieds, au lieu de 3 ou 4) produit un effet infiniment plus beau et plus noble, et que, d'un autre côté, en mettant 12 pieds pour chaque croisée avec son trumeau, on aura l'agrément, 1°. de pouvoir faire dans la partie extérieure de la maison, entre chaque croisée, au moyen de la grande largeur du trumeau qui reste, des embellissemens et variations à l'infini, ainsi qu'au-dessus et au-dessous des croisées, vu leur grande largeur, et par conséquent de faciliter, par ce moyen seul, une variété frappante entre toutes les maisons; 2°. cette même largeur de 12 pieds pour croisée et trumeau, procure au-dedans la facilité de faire avec une seule croisée de face de très-beaux cabinets et chambres propres à tout, ainsi que de très-jolies boutiques par bas, et avec deux croisées de face, de grands et superbes appartemens (ou salons) ainsi que des grandes et superbes boutiques.

Balcons. Dans les grandes et moyennes rues, il y aura des balcons à toutes les croisées, et leur forme sera non-seulement différente à chaque étage (savoir, très-riche au premier, moyen au second, et très-simple au troisième), mais encore d'une forme et dessein absolument différens dans chaque rue.

Portes. Quoique l'emplacement des portes au centre de chaque maison soit fixé à 15 pieds de largeur, afin de pouvoir faire en dehors un beau frontispice, et avoir en dedans, au milieu, une belle allée de 5 ou 6 pieds de largeur avec un bel escalier de chaque côté, les portes n'auront que

(29) La superbe rue de la Concorde à Paris (ci-devant rue Royale) prouve d'une manière frappante cette vérité, et ne laisse pas de doute, que si 1°. elle étoit deux ou trois fois plus longue, 2°. ameublée, c'est-à-dire, ornée d'un beau trottoir de 10 pieds de largeur de chaque côté; 3°. ravivée par une suite non interrompue de superbes boutiques dans toute sa longueur, cette rue seroit, non-seulement d'une grande beauté, mais encore d'un aspect infiniment plus gai, et par conséquent du plus bel effet possible.

(30) Il n'y aura que la hauteur des maisons dans chaque genre de rue qui sera toujours la même, ainsi que le nombre des étages, excepté aux grands corps de bâtimens qui font le pourtour de la ville, et se trouvent en face des boulevards et remparts. Voyez l'article *Boulevards et Remparts*.

(31) Comme les entresols, dans les endroits où il n'y a pas de galeries, produisent un très-mauvais effet (défectuosité monstrueuse) et sont d'autant plus désagréables encore, qu'ils se trouvent positivement à la hauteur où nos yeux se portent le plus, il n'y aura des entresols qu'aux seuls endroits où il y a des galeries.

(32) Ni être sujettes à d'autres désagrémens encore, savoir: 1°. si elles sont plus élevées, à la fatigue tuante de monter si haut, et la difficulté de s'y procurer tout ce que l'on a besoin; et indépendamment de ces désagrémens, exposées au plus grand danger dans les cas d'incendie; 2°. si elles sont moins élevées, indépendamment de ce que leur hauteur n'est pas suffisante pour leur donner l'air de grandeur qu'elles doivent avoir, le peu de population qu'elles peuvent contenir ne suffit pas pour procurer le double agrément suivant, savoir, celui de pouvoir avoir des boutiques sans interruption dans toutes les rues, et celui de garnir les rues d'une population suffisante pour, par un mouvement gai et perpétuel, vivifier ce tableau charmant qui fait nos délices.

(33) Cette largeur est d'une nécessité absolue, si on veut avoir des maisons véritablement belles et agréables sous tous les rapports, puisque c'est le seul moyen d'avoir des maisons également claires et saines par derrière comme par devant, et de pouvoir avoir en même temps une très-belle cour, avec un beau corps de bâtiment de chaque côté (formant deux ailes) et de plus un beau jardin.

(34) Divisés de la manière suivante, savoir: 1°. au milieu pour porte-cochère (allée et escaliers) 15 pieds, 2°. pour les 8 croisées restantes (4 de chaque côté de la grande porte) à raison de 12 pieds chaque avec son trumeau, 96 pieds; 3°. pour le mur de séparation un pied (total 112 pieds).

(35) Puisqu'il n'y a que 4 croisées de 12 pieds (48 pieds) à ajouter à celles de neuf croisées de face, cité à la note précédente.

(36) Vu qu'il n'y a que 4 croisées de 12 pieds (48 pieds) à ajouter à celles de 13 croisées de face, cité ci-dessus.

(37) Au moyen de l'établissement d'une très-grande cour sur le derrière, et le dégagement total en face du jardin.

10 à 12 pieds de largeur, et seront ployantes par quart, afin qu'il n'y ait que 5 ou 6 pieds d'ouverture au milieu; et comme de la rue, la vue d'un jardin produit toujours une sensation très-agréable, pendant le jour la grande porte, c'est-à-dire les 5 ou 6 pieds du milieu, sera toujours ouverte; mais pour la sûreté du propriétaire, remplacée par une petite porte battante à jour de 4 pieds de hauteur (38).

Cours. Excepté les maisons des coins, toutes les autres maisons des grandes et moyennes rues, qui forment le pourtour d'un grand carré (partie d'un plan de ville), auront deux cours (non compris la cour de la maison sur la petite rue), puisqu'indépendamment d'une très-belle cour (de 62 pieds de largeur sur 60 pieds de profondeur) entre la maison de la grande rue et le jardin, il y a une seconde cour, derrière le jardin, de la même grandeur, avec un bâtiment de 25 pieds de profondeur tout autour (pour fabriques et magasins, ou écuries et remises) avec une issue sur les petites rues (39).

Fabriques et Magasins, ou Ecuries et Remises, etc. Voyez ce qui vient d'être dit à la fin de l'article précédent (40).

Jardins. Excepté les maisons des coins, toutes les autres maisons des grandes rues qui forment le pourtour d'un grand carré (partie d'un plan de ville) auront l'agrément d'avoir à la suite de la première cour, et en face de tout le derrière de la maison, un très-beau jardin, puisque les plus petits, savoir, ceux des maisons qui n'ont que 9 croisées de face, auront 112 pieds de largeur sur 120 ou 130 pieds de profondeur, et de plus l'avantage de pouvoir être d'un très-grand rapport puisqu'ils se trouvent à l'abri de tous les mauvais vents, sans pour cela être privés de toute la force et influence du soleil, vu la grande distance et le peu de hauteur de tout ce qui les environne, par la défense très-expresse de ne point dépasser la hauteur fixée par une loi qui garantit cet avantage (41).

Nota. Vû la grandeur de ces jardins, chacun d'eux peut même en former trois (assez jolis encore). Voyez à la fin de ce cahier le plan particulier *d'une maison de la grande rue jusqu'à la petite rue.*

Détail des Maisons des moyennes rues.

Vu que les moyennes rues ne seront que de 60 pieds de largeur, et par conséquent de 20 pieds moins larges que celles des grandes rues, pour proportionner autant qu'il est possible la hauteur des maisons à la largeur des rues (42), toutes les maisons des moyennes rues doivent être de 6 ou 7 pieds moins élevées que celles des grandes, excepté celles des coins (43). Pour cet effet on ne fera autre chose que de diminuer la hauteur des étages, vu qu'il en résultera en même temps un moyen d'agrément pour bien des personnes qui par économie (désir de se procurer en hiver une chaleur suffisante à moins de frais) préfèrent des appartemens moins élevés que ceux des grandes rues. A l'égard de la forme d'architecture, tant extérieure qu'intérieure, on suivra la même base que l'on a adoptée pour les grandes rues.

Détail des Maisons des petites rues.

Hauteur. Comme les petites rues ne seront que de 40 pieds de largeur, pour y procurer, de même que dans les grandes et moyennes rues, l'agrément d'une belle proportion (hauteur convenable des maisons pour la largeur de chaque genre de rue), ainsi qu'un bon air et un très-beau jour, indépendamment de ce que l'on y fera un étage de moins que dans les grandes et moyennes rues, chacun de ces étages ne sera pas plus élevé que ceux des moyennes rues. Quant aux états (arts ou métiers) qui se trouvent avoir besoin de hangards, ou d'étages beaucoup plus élevés, vu que chacune de ces maisons se trouve avoir une très-belle cour, le propriétaire aura la liberté de faire faire dans le pourtour de sa cour tel genre de bâtisse qu'il jugera à propos. (Voyez ci-après l'article Cours et Bâtimens); au moyen de quoi il ne reste rien à désirer à cet égard (44).

Largeur ou Face. Toutes les maisons des petites rues, qui forment le derrière des maisons des grandes rues, seront de la même largeur qu'elles, vu qu'elles sont censées en faire partie; mais toutes les autres seront divisées selon l'étendue de la place où elles se trouvent.

Profondeur. La profondeur des maisons des petites rues sera la même que celle des grandes et moyennes rues, pour les mêmes raisons d'agrémens et de commodité citées auxdits articles, et par conséquent de 40 pieds.

Portes d'entrée. Comme les petites rues sont principalement destinées pour des ateliers à bruit, fabriques, magasins et dépôts en tous genres, et une partie des cours pour écuries et remises, et de plus au passage des chevaux et voitures des maisons des grandes rues dont elles font partie, toutes les maisons où il y a une cour auront dans le milieu une grande porte-cochère de 9 à 10 pieds de largeur, pour le passage des voitures. Quant à la coupure des trottoirs, pour les rendre le moins désagréables possible, on suivra la forme prescrite à la fin de la note 27.

Cours et Batimens dépendant. Toutes les maisons des petites rues qui font partie des maisons des grandes rues, auront une cour de 60 pieds

(38) Pour procurer aux grandes rues les plus beaux et les plus agréables trottoirs possibles, exempts du désagrément des coupures à chaque porte, il n'y aura qu'une seule coupure (au milieu) de chaque entre-deux de rue, par conséquent qu'une seule porte-cochère pour l'entrée et sortie des voitures, ainsi que pour les chevaux de selle, d'autant plus qu'elles peuvent très-aisément s'en passer, puisque toutes ces maisons ont une issue fixe sur les petites rues, et de plus pour l'arrivage ou le départ, la jouissance d'un très-grand revers devant leur porte sur la grande rue.

(39) Vu que les maisons des petites rues, qui se trouvent derrière les maisons des grandes rues, sont censées en faire partie et ne former qu'une seule et même maison, et que dans le cas de vente même de ces maisons des petites rues, ce droit et liberté ne pourra jamais être aliéné.

(40) Dans le cas de l'établissement d'une manufacture très-conséquente, si la bâtisse citée ci-dessus ne suffisoit pas, on peut se réserver la jouissance de toute la maison sur la petite rue, et même au moyen des portes de communication se servir des maisons qui se trouvent de chaque côté, vu le niveau régulier de toutes ces maisons.

(41) Pas même celle du mur de séparation des jardins, qui sera de 15 pieds de hauteur, vu que cette hauteur est suffisante pour la sûreté, et en même temps très-avantageuse pour faire de superbes espaliers de chaque côté.

(42) Vu que dans cette partie la proportion n'est pas moins nécessaire que partout ailleurs, puisque des maisons trop basses dans des rues très-larges, et des maisons trop hautes dans des rues de peu de largeur, produisent tous les défauts et désagrémens cités à l'article *Rues*.

(43) Pour la conservation du même niveau des appartemens des maisons des grandes rues; et vu que d'un autre côté cela n'ôtera non-seulement rien à la beauté de l'effet de ces moyennes rues, mais sera encore un moyen d'embellissement de plus, puisque cela formera à chaque bout l'effet d'une grande aile en forme de pavillon qui termine ordinairement les plus beaux hôtels.

(44) D'autant plus qu'il y a encore des positions particulières très-propres pour tous les genres d'états extraordinaires, derrière les maisons des grandes et petites rues de la première partie de plans de villes.

de profondeur, avec un corps de bâtiment tout autour, de 25 pieds de largeur (adossé aux bâtimens qui se trouvent par derrière), dont le propriétaire aura la liberté de diviser la hauteur des étages de telle manière qu'il jugera à propos (convenable à l'emploi qu'il veut en faire) pourvu que la hauteur totale de ce corps de bâtiment n'excède pas celle de la maison sur la petite rue.

BOUTIQUES.

Forme fixe et variété dans chaque rue.

Hauteur. Tant pour la grâce intérieure que pour la décoration extérieure, la plus belle hauteur d'une boutique étant de 12 pieds en dehors, et de 11 pieds 8 pouces en dedans (changement de hauteur occasionné par l'élévation de 4 pouces au-dessus des trottoirs), toutes celles des grandes rues destinées à avoir de chaque côté une suite non interrompue de grandes et superbes boutiques (45) auront cette hauteur fixe (46). Quant à celles des petites rues destinées à contenir tous les arts et métiers à bruit ou désagréables par une raison quelconque (mauvaise odeur, ou air malpropre, etc.) leur hauteur ne sera que de 10 pieds.

Largeur. Comme la largeur de chaque croisée avec son trumeau est de 12 pieds, on aura l'agrément de pouvoir faire des boutiques depuis 12 pieds jusqu'à 72 pieds de face, vu que de chaque côté de la grande porte d'entrée des maisons des grandes et moyennes rues, il se trouve depuis 4 jusqu'à 6 croisées de face.

Profondeur. La profondeur des maisons étant de 40 pieds, on pourra avoir indépendamment d'une grande et belle profondeur de boutique (de 20 ou 25 pieds) encore 10 à 12 pieds de reste, pour faire une très-jolie salle, bureau ou magasin, etc.

Forme d'architecture extérieure. 1°. A 18 pouces au-dessus du vitrage des boutiques, on établira un cordon noir de 15 pouces de largeur, un peu creux, et un peu en pente et saillie (savoir, de 3 pouces de saillie en bas et de 6 pouces de saillie en haut), pour mettre en lettres jaunes (ou blanches) le nom des marchandises seulement, vu que le nom du propriétaire sera peint sur le verre de l'imposte de la porte d'entrée de la boutique (47); 2°. chaque séparation de croisée (ou de boutique) sera marquée par un pilastre de 12 ou 15 pouces de largeur peint en noir mat, qui commencera à fleur du trottoir et montera jusqu'au cordon noir, cité ci-dessus; 3°. les 4 pouces d'élévation de la boutique seront en forme de plinthes, peints en marbre très-foncé (peu salissant); 4°. tout autour du vitrage des boutiques (48) et tout autour en dedans des pilastres et de la plinthe d'en bas, ainsi que du cordon noir en haut, on fera une espèce de bordure en gris clair (ou foncé) de 4 ou 6 pouces de largeur, pour l'encadrement ci-après; 5°. toute la partie en dedans du pourtour des bordures grises citées ci-dessus sera peinte en marbre, dont le fond sera de la même couleur dans toute la longueur de la rue, mais varié dans chaque rue (49).

Détail abrégé de la beauté et commodité de ces boutiques, ainsi que de la beauté de leur effet extérieur.

En adoptant toutes les formes et mesures citées ci-dessus, il n'est pas douteux que non-seulement l'intérieur de ces boutiques sera d'une grande beauté et commodité, par la belle distribution, grandeur, hauteur et beau jour, mais encore la partie extérieure, par l'élégance de la forme d'architecture, jointe à la beauté d'une suite non interrompue dans toute la longueur des rues, et de plus la variété dans chaque rue. De sorte que leur aspect ne peut être que de la plus grande beauté, et même au-dessus de toute expression, en réfléchissant qu'elles se trouvent de plus placées dans des rues déjà très-belles par elles-mêmes, tant par leur belle largeur et la beauté des trottoirs, que par la belle forme d'architecture de toutes les maisons.

PLACES PUBLIQUES NATIONALES (50).

Nombre et forme fixe.

Comme c'est notamment le grand nombre et la beauté des places publiques nationales d'une ville qui en forment un des principaux ornemens, chacune des six parties de plans de villes contiendra, indépendamment d'une très-grande place nationale dans le centre (et même souvent 4 ou 5), encore 8 à 10 petites places demi-circulaires d'un très-bel effet. Au moyen de quoi chacune de ces nouvelles villes aura l'agrément d'avoir, proportion gardée à sa population, au moins moitié plus de belles places que les plus célèbres villes de nos jours.

Nota. Dans la sixième partie de plans de villes (qui sera toujours placée au centre de la ville), il y aura indépendamment des quatre grandes places demi-circulaires qui forment le pourtour du palais du Gouvernement, encore quatre petites places rondes particulières, de la même forme et grandeur que la place des Victoires, à Paris.

(45) Comme un si grand nombre de boutiques paroît peut-être superflu, j'observerai qu'il est douteux qu'il y en ait encore assez, vu la grande population de chaque maison de la grande rue jusqu'à la petite rue, puisque ces deux maisons, avec celles qui se trouvent entre-deux, produisent la valeur de dix maisons; savoir, la maison sur la grande rue, 1°. la valeur de deux maisons par sa double profondeur ordinaire (de 40 pieds au lieu de 20 ou 24); 2°. la valeur d'une maison, les deux ailes qui se trouvent dans sa première cour; 3°. la valeur de trois maisons, le corps de bâtiment du pourtour de la seconde cour; et la maison sur la petite rue, 1°. la valeur de deux maisons, par sa double profondeur, comme celle de la grande rue; 2°. la valeur de deux maisons la bâtisse du pourtour de sa cour.

(46) Qui, notamment pour des salles à café, sera d'un très-bel effet (de la même hauteur que celle du superbe café des mille colonnes à Paris).

(47) Et par conséquent très-frappant et très-commode pour le public. Quant au numéro de la boutique qui est toujours celui de la maison, il devient absolument inutile, puisqu'il sera peint d'une manière frappante au-dessus de la grande porte d'entrée de chaque maison.

(48) Dont on adoptera une forme fixe et uniforme, tant pour la hauteur que pour la largeur dans chaque rue, et qui sera presque toujours de 8 à 9 pieds de largeur et de 7 à 8 pieds de hauteur, en grands carreaux à l'anglaise, commençant à 15 ou 20 pouces de terre (niveau du plancher) et finissant à 12 ou 15 pouces du plafond.

(49) On pourra en peindre aussi qui imitent le bois de rose et le bois d'acajou, et même en tout autre objet quelconque, susceptible de produire un bel effet.

(50) Par places publiques nationales, j'entends des places faites exprès (par ordre du Gouvernement) et par conséquent ornées dans tout leur pourtour de superbes corps de bâtimens, comme les places Vendôme, des Victoires et Royale à Paris.

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,

PALAIS ET HÔTELS DIVERS.

Vu que c'est encore le grand nombre et la beauté des édifices publics, ainsi que le grand nombre et la beauté des palais et hôtels particuliers, qui forment un des plus beaux ornemeus d'une ville, surtout s'ils sont placés de manière à produire le plus bel effet possible (51), il n'est pas douteux que les édifices publics, ainsi que les palais et hôtels particuliers de ces nouvelles villes, formeront, tant par leur nombre que par leur beauté et leur bel effet, un ensemble d'une beauté et magnificence absolument extraordinaire.

PALAIS DU GOUVERNEMENT.

Situation. Ce palais sera toujours placé au centre de la ville, sur un talus et petite éminence de 12 à 15 pieds au-dessus du niveau du pavé des quatre grandes places qui en forment le pourtour (52).

Grandeur de ce palais (du corps de bâtiment). Ce palais bâti à quatre faces, tel qu'il est représenté au milieu de la sixième partie d'un plan de ville, aura 1000 pieds de face en longueur (53), et 700 pieds de face en largeur.

Grandeur totale avec les Jardins du pourtour. Comme les jardins du pourtour en face des grandes façades ont 400 pieds de profondeur, et ceux en face des petites façades 350 pieds, la longueur totale se trouve être de 1700 pieds et la largeur totale de 1500 pieds.

Forme d'architecture. Comme ce corps de bâtiment sera à quatre faces, chacune des quatre faces sera d'une forme d'architecture totalement différente, savoir : une parfaitement semblable à celle du château des Tuileries du côté du jardin, vu qu'elle est sans contredit une des plus belles et des plus apparentes de toute l'Europe. Quant aux trois autres, pour les rendre de la plus grande beauté et variété possibles, je désirerois qu'une de celle des deux bouts fut d'un goût absolument étranger, savoir, dans le goût oriental (indien, persan ou chinois, ainsi que le jardin qui se trouve en avant).

Terrasse. Tout autour de ce palais on fera une grande et très-belle terrasse de 30 pieds de largeur, vu qu'au moyen de son élévation elle formera une espèce de promenade très-agréable, tant pour la variété que pour la beauté de ses différens points de vue (54).

(51) Cette dernière clause est surtout de la plus grande importance, vu que tels nombreux et beaux que puissent être les palais et hôtels d'une ville, si la plupart sont invisibles, ou placés de manière à ne produire aucun effet, ils sont censé nuls, non-seulement pour l'agrément de la jouissance d'un beau coup-d'œil pour les habitans ainsi que pour les étrangers, mais encore pour la renommée et la gloire de l'Etat.

(52) Pour les raisons d'agrémens citées ci-après à l'article Jardins du pourtour.

(53) Ce qui forme une longueur égale à la superbe façade du château des Tuileries du côté du jardin.

(54) Puisque, 1°. de chacun des quatre côtés de cette terrasse on verra l'entrée et la sortie de cinq rues; 2°. la façade des superbes corps de bâtimens qui font le pourtour des quatre grandes places et dont la perspective à cette distance sera de la plus grande beauté, vu que de chaque côté, les quatre entre-deux de rues seront bâtis en forme d'hôtels superbes et uniformes sur chaque place, et variés par une forme d'architecture totalement différente sur chacune des trois autres places.

Jardins du pourtour. Les quatre jardins en avant des quatre faces de ce palais (et séparés les uns des autres par une très-grande allée de tilleuls de 36 à 40 pieds de largeur) seront en talus depuis la terrasse citée ci-dessus jusqu'à la grille de fer (de 5 à 6 pieds de hauteur) qui les sépare des quatre places; et leur distribution sera totalement différente de chacun des quatre côtés, et de plus 1°. plantés d'arbres et d'arbustes pas trop élevés pour ne point masquer le point de vue du palais; 2°. garnis d'un grand nombre d'arbustes toujours verts (if, houx, chêne vert, alaterne, cuya et genêt, etc.), afin qu'en tout temps, en plein hiver même, à moins qu'il n'y ait de la neige, on puisse jouir de l'agrément de la vue d'une belle verdure.

Nota. On pourroit aussi du côté le plus propre aux arbres fruitiers former quelques petites parties de vergers, ou groupe d'arbres fruitiers, vu que l'instant de la fleur, ainsi que le progrès de leur croissance et le moment de leur maturité, procurent toujours une vue très-agréable.

Jardin du centre. Le vide qui se trouve dans le centre de ce palais se trouvant avoir 580 pieds carrés en tout sens, procurera l'avantage de pouvoir faire un très-beau jardin particulier pour le Gouverneur ou Préfet, qui sans cela, et malgré la beauté extraordinaire de son palais, se trouveroit très-désagréablement logé, vu que sans jardin particulier, le plus beau palais possible n'est censé qu'une belle prison.

Usage de ce palais. Vu la grandeur considérable de ce palais, il servira non-seulement de demeure au Gouverneur de la Province (ou Préfet du Département), mais encore aux principaux chefs d'administration particulière, et de plus une partie pour hôtel de ville, et une autre de dépôt général des archives, etc., etc. Dans les villes capitales d'un grand État, et par conséquent la résidence ordinaire du chef de l'État et de tous ses ministres, au lieu de ce palais on fera usage du palais qui se trouve au centre de la ville de mon premier plan de ville de cent mille âmes, vu qu'il est infiniment plus grand et par conséquent plus apparent et plus beau encore.

Beauté de ce palais. Vu la grande étendue, beauté et variété de chacune des quatre faces de ce palais, ainsi que la grande étendue, beauté et variété de chacun des quatre jardins qui se trouvent en avant (et de plus en talus, ce qui les rend d'un effet infiniment plus beau encore), joint à la grande et superbe allée d'arbres placée dans les quatre coins, qui dégagent et ferment en même temps d'une manière frappante chacun des quatre côtés; et finalement la situation extrêmement avantageuse de ce palais (sur une petite éminence) qui en double l'effet, il n'est pas douteux que l'aspect de chacun des quatre côtés de ce palais sera d'une beauté absolument extraordinaire.

PAPHOS.

Espèce de Palais Royal de Paris, mais infiniment plus beau et plus agréable sous plusieurs rapports (55).

Situation. Ce palais et jardin, destiné à faire une promenade publique pour tous les temps et toutes les saisons, et à la plus grande proximité possible de tous les habitans, sera toujours placé au centre de la ville (à peu de

(55) Voyez la preuve à la fin de cet article, au paragraphe Détail abrégé de la beauté et des agrémens de ce palais et jardin.

distance du palais du gouvernement), et de plus placé sur une très-grande place, dégagée de toutes parts, pour pouvoir jouir de l'agrément d'un abord aisé et facile de tous les côtés.

Grandeur. Le corps de bâtiment extérieur (en face des quatre places qui en forment le pourtour) aura 840 pieds de face en longueur, et 540 pieds de face en largeur; et le second corps de bâtiment en face du jardin, 660 pieds de face en longueur, et 400 pieds de face en largeur.

Forme d'architecture. 1°. Pour rendre ce palais, de tous les côtés, du plus beau et du plus agréable aspect possible, chacune des quatre faces sera faite d'une très-belle forme d'architecture différente; 2°. vu qu'il y a un double corps de bâtimens (voyez le grand plan ci-inclus), chacun d'eux aura 40 pieds de profondeur; 3°. les deux corps de bâtimens seront à une distance de 40 pieds les uns des autres dans leur longueur, et de 60 pieds dans leur largeur; 4°. indépendamment d'une très-belle galerie de 12 pieds de largeur et de 8 pieds d'ouverture du côté du jardin, il y en aura une parfaitement semblable dans tout le pourtour extérieur du côté des quatre places.

Galerie fermée. Les intervalles entre les deux corps de bâtimens sont destinés à faire des salons publics, dans le genre des galeries de bois du Palais Royal à Paris, mais infiniment plus vastes et plus beaux, puisque les deux parties les plus étroites (qui se trouvent en longueur) auront 40 pieds de largeur au lieu de 18, et les deux autres (qui se trouvent en largeur), destinées à faire des espèces de jardins d'hiver (semblable à la forme tracée sur le plan), auront 60 pieds de largeur. Quant à la forme de la voûte et du jour nécessaire, on adoptera les moyens les plus propres pour procurer à la fois le plus beau jour et le plus bel effet possible (56); et pour maintenir une chaleur douce dans cette galerie salon, on fera quatre portes vitrées battantes à chaque centre d'entrée et de sortie; savoir, deux à fleur de chaque galerie extérieure et deux à fleur de chaque côté de cette grande galerie. De sorte que de chaque côté de cette grande galerie, et les galeries extérieures, il se trouvera un espèce de vestibule de 40 pieds de largeur (de la profondeur de chaque corps de bâtimens) et de 12 ou 24 pieds de largeur.

Jardin du centre. Ce jardin un peu moins long, mais de 100 pieds plus large que celui du palais Royal de Paris (de 400 pieds de largeur au lieu de 300), a l'avantage de pouvoir être distribué d'une manière beaucoup plus gaie et plus agréable, puisqu'en y faisant, comme il est marqué sur le le plan, deux grandes et belles allées en longueur vers le milieu, on pourra faire de chaque côté (entre ces allées et le corps de bâtimens) un très-joli jardin anglais de plus de 80 pieds de largeur, parsemé de fleurs et de groupes d'arbrisseaux toujours verts.

Détail abrégé de la beauté et des agrémens de ce palais et jardin, comparé au Palais Royal de Paris. Vu, 1°. l'abord facile de ce palais de tous les côtés; 2°. son aspect varié et superbe de telle part que l'on y arrive; 3°. la beauté de la galerie du côté du jardin (57); 4°. l'établissement d'une semblable galerie dans tout le pourtour extérieur du côté des quatre places; 5°. la superbe galerie (salon) pour tous les temps et toutes les saisons; 6°. et finalement l'agrément de la proximité de tous les habitans (58). Il n'est pas douteux que sous tous ces rapports, le palais Paphos sera infiniment plus beau et plus agréable que le célèbre palais cité ci-dessus.

(56) On pourroit pour cet effet faire à deux pieds au-dessus des entresols une saillie de 8 à 10 pieds de chaque côté (entretenue toujours d'un beau blanc) et ensuite faire un montant en bois d'aplomb de 5 à 6 pieds de hauteur, garni de vitrages, puis faire une belle voûte de 12 à 15 pieds de hauteur, garnie encore d'un grand nombre de vitrages.

(57) Qui sera infiniment plus belle et plus agréable que celle du palais Royal de Paris; vu, 1°. qu'elle aura deux pieds de largeur de plus (12 pieds au lieu de 10), ce qui en rendra la promenade beaucoup plus aisée, et le coup-d'œil de ces galeries d'un aspect beaucoup plus beau (moins étranglé); 2°. que l'ouverture des arcades aura aussi deux pieds de largeur de plus (8 pieds au lieu de 6); ce qui, joint à l'avantage d'un beaucoup plus beau jour, leur donne au dehors un aspect infiniment plus beau (mieux proportionné et plus de grâce). Voyez de plus à l'article *Galeries*, un autre moyen de beauté que l'on peut y ajouter encore.

(58) Avantage d'autant plus important, que la plus belle promenade possible devient absolument nulle pour ceux qui s'en trouvent à une trop grande distance.

ÉGLISES ET CHAPELLES.

Nombre. Vu que, pour les raisons citées ci-après, chaque église sera divisée en quatre chapelles (59), et que l'on pourra faire le service divin dans deux chapelles à la fois, sans aucunement s'interrompre; et que de plus, par une loi particulière, toutes les cérémonies religieuses (prières, sermons et chants, etc.) ne pourront point excéder le terme d'une heure (60), il ne faudra qu'un très-petit nombre d'églises.

Grandeur et forme d'architecture extérieure. Comme la forme extérieure la plus majestueuse pour une église, et en même temps la plus convenable pour produire un très-bel effet de quatre côtés à la fois, savoir sur une grande place et en face de quatre grandes rues, est celle qui se trouve avoir un dôme dans le centre et tout le reste du comble en plate forme, on adoptera cette forme de préférence à toute autre. En conséquence, le carré long (de 300 pieds de longueur et 200 pieds de largeur) qui sur le plan ci-inclus doit représenter une église, sera employé de la manière citée ci-dessus. A l'égard du plain-pied, il sera élevé de 4 ou 5 pieds au-dessus du niveau de la place (qui régnera tout autour) et au milieu de chaque face il y aura un grand et superbe portail de 15 à 20 pieds de largeur, avec un bel escalier de 8 à 10 marches en avant de la même largeur, ce qui joint aux ornemens particuliers de chaque face, et la beauté du dôme placé de même dans le centre (et de 60 pieds de diamètre), ne manquera pas de produire un effet riche et majestueux de tous les quatre côtés. Quant aux quatre corps de bâtimens qui se trouvent dans les angles, de 120 pieds carrés chaque, avec une cour de 40 pieds carrés au milieu, joint à l'avantage de donner à ces églises beaucoup plus d'étendue et par conséquent un air plus majestueux encore, ils procurent en même temps l'agrément d'y pouvoir placer très-commodément tout le clergé, ainsi que toutes les écoles publiques, etc.

Grandeur et forme d'architecture intérieure. Depuis le grand portail d'entrée (placé au centre) jusqu'au rond du dôme, on fera de cha-

(59) Vu que rien n'est plus opposé au but que l'on se propose par la religion que l'immense grandeur des églises, puisque non-seulement les prières adressées à l'Être-Suprême, mais encore les discours de morale et les sermons pour le maintien des bonnes mœurs ne peuvent être entendus que par un très-petit nombre d'auditeurs, l'objet principal devient absolument nul et de nul effet.

(60) Vu qu'indépendamment de ce que par un terme trop long l'attention se perd, et souvent même le sommeil nous surprend. De sorte que la présence devient absolument inutile. Il résulte d'un autre côté, par l'usage d'un terme trop long pour beaucoup de personnes (faute de temps ou cause d'incommodité) et en hiver un froid trop long à supporter, une diminution de plus de la moitié des auditeurs.

oun des quatre côtés un grand et superbe vestibule, de la même largeur de la grande porte d'entree, et par conséquent de 15 à 20 pieds de largeur, et de 105 à 110 pieds de longueur; au moyen de quoi on aura non-seulement l'avantage de pouvoir entrer et sortir de chacune des quatre chapelles à couvert, mais encore celui de les éloigner de 15 à 20 pieds les unes des autres; ce qui, joint à l'épaisseur des murs de chaque chapelle et d'une double porte partout, rendra absolument insensible le bruit d'une chapelle à l'autre. D'ailleurs le service de deux chapelles à la fois, ne se faisant jamais que dans deux chapelles en croix, il est impossible qu'elles puissent se nuire d'aucune manière, pas même pour l'entrée et la sortie, puisque chaque chapelle a son entrée et sortie particulière. Quant à la grandeur et forme de ces chapelles, vu que le corps total de l'église se trouve avoir 300 pieds de longueur et 200 pieds de largeur, en défalquant les 15 à 20 pieds d'intervalle qu'il y a entre chaque chapelle, joint à l'épaisseur des murs et l'anticipation du dôme, elles auront environ 120 pieds de longueur et 70 pieds de largeur. Ce qui forme une grandeur suffisante et parfaite sous tous les rapports, vu 1°. qu'elles seront assez grandes pour pouvoir contenir un très-grand nombre de personnes; 2°. pas trop grandes pour être privé de bien entendre toutes les prières, ainsi que tous les sermons, etc. (et jouir en même temps de l'avantage de ne pas être d'un froid insupportable en hiver).

Beauté et Agrémens. Indépendamment de l'agrément d'avoir par ce moyen des églises qui remplissent parfaitement bien le but que l'on s'est proposé dans la note 60, leur aspect sera de la plus grande beauté de tous les côtés, vu leur position sur une grande et très-belle place, et de plus l'avantage de se trouver en face de quatre grandes rues, d'où la vue du dôme, du grand portail et du grand escalier, doit produire un effet magnifique.

MARCHÉS PUBLICS.

Nombre. Indépendamment d'un très-grand marché public au centre de la ville, on pourra faire plusieurs marchés particuliers (fixes et perpétuels) dans les grands carrés des coins des petites rues de la partie du plan de ville n°. 1. Mais excepté le grand marché général, dont il sera fait mention ci-après, il me semble que dans une ville où il y a assez de boutiques pour pouvoir contenir tout ce qu'il y a à vendre, non-seulement tous ces marchés particuliers, mais encore la plupart des crieurs des rues (qui étourdissent les passans et obstruent les rues), devroient être supprimés, comme absolument inutiles, puisque tous les objets qu'ils vendent peuvent se trouver également dans les boutiques des petites rues, et par conséquent plus à la proximité des consommateurs (62) et au même prix (63).

Grand marché général. Ce marché qui se tiendra tous les matins (savoir, pour les objets urgens ou de saison, tous les jours, et pour les autres que deux ou trois fois par semaine) sera placé pour l'agrément de tous les habitans au centre de la ville, et de manière à être également commode et agréable pour le vendeur, comme pour l'acheteur, par conséquent placé dans les quatre places du pourtour du palais Paphos; vu, 1°. qu'au moyen de la galerie qui règne tout autour, tous les acheteurs peuvent être à couvert; 2°. qu'au moyen d'une toile (serge rayée et uniforme) de 10 à 12 pieds de largeur, adaptée pendant la durée du marché (64) tout autour de ces galeries à 10 pieds de hauteur du côté du corps de bâtiment et de 6 pieds de hauteur sur le devant, tous les vendeurs pourront être de même à couvert, ainsi que leurs marchandises.

FONTAINES PUBLIQUES ET ABREUVOIRS.

Nombre des Fontaines. Vu qu'un grand nombre de fontaines publiques forment un des plus grands agrémens d'une ville, on en établira deux dans chaque partie de plans de ville, au moyen de quoi une ville de cent mille âmes (qui exige quinze parties de plans de ville) aura l'agrément d'avoir trente fontaines publiques (65).

Situation. Vu que les approches et les alentours des fontaines sont toujours très-embarrassés et fort sales, je suis bien éloigné de les regarder comme un ornement (moyen de beauté et d'agrément) qu'il faut placer au milieu d'une grande rue, puisque par l'embarras, la boue et la malpropreté qu'elles y occasionnent, elles produisent plutôt un effet absolument contraire, et de plus, en hiver, dans les endroits fort passagers, un objet très-incommode et même dangereux, par la grande quantité de glaces et de verglas qui se forment non-seulement sur leurs bords, mais encore à une très-grande distance de leur pourtour. Toutes les fontaines publiques seront placées dans les endroits le moins passager, et par conséquent dans les petites rues de chaque partie de plans de ville (66).

Forme d'architecture. Il y aura deux sortes de fontaines publiques, savoir, de très-grandes et de petites. Les petites, quoique placées dans les rues les moins fréquentées, pour conserver toujours un côté de ces rues le plus libre et le plus propre possible, seront adossées contre le mur dans un renfoncement de 12 ou 15 pieds de largeur sur 8 à 10 pieds de profondeur, et 8 à 10 pieds de hauteur, pour 1°. pouvoir y placer un bassin de 3 pieds de profondeur et de 5 ou 6 pieds de face, et 3 pieds de large; 2°. pour procurer à ceux qui sont obligés d'attendre leur tour l'agrément de se trouver à la fois à l'abri et à couvert (67); 3°. procurer le moyen de la libre circulation des trottoirs de chaque côté.

Quant aux grandes foutaines qui seront placées au nombre de deux, et en croix, dans chaque troisième partie de plans de ville, à l'endroit

(62) Vu que ces sortes de marchés se trouvent toujours à une très-grande distance les uns des autres, et par conséquent très-éloignés de la plupart des acheteurs; tandis que si, au lieu d'être réuni en masse, ce même nombre de vendeurs étoit dispersé dans toute la ville, c'est-à-dire, établi et à demeure fixe dans les boutiques des petites rues (dont les loyers ne seront jamais chers), cela en doubleroit le nombre, et par conséquent la concurrence et le choix. De sorte que le plus grand nombre des habitans auroient l'agrément de trouver à leur porte ce qu'ils sont souvent obligés d'aller chercher bien loin.

(63) Parce qu'il n'est pas douteux que si le nombre des boutiques se trouve doublé, et par conséquent très-près les unes des autres pour faciliter leurs ventes, les unes chercheront à se faire une réputation pour le bon marché, et les autres par l'attention d'avoir toujours un assortiment complet de tout ce qu'il y a de plus rare et de meilleur.

(64) Qui ne sera que de trois heures, savoir: en été, depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures, et en hiver depuis 7 heures jusqu'à 10 heures. De sorte que une heure après, savoir: à 10 heures du matin en été, et à 11 heures en hiver, tout le pourtour de ce palais, et par conséquent toutes les quatre places seront totalement débarrassées.

(65) Non compris, en cas d'incendie, la ressource de huit ou dix abreuvoirs.

(66) Aux endroits indiqués sur le plan par un petit demi-cercle.

(67) De sorte qu'en obviant à plusieurs désagrémens à la fois, il en résulte en même tems un très-grand agrément particulier de plus.

désigné sur le plan par un petit demi-cercle (entre les deux corps de bâtimens qui forment un très-grand et double hôtel), vu le grand et superbe emplacement qui se trouve à cet endroit (de plus de 100 pieds de face, et de 60 pieds de hauteur), on n'y épargnera rien pour les rendre de la plus grande beauté et élégance possibles, puisque l'on aura la facilité d'y pouvoir placer et représenter tous les plus beaux ornemens et attributs de Neptune.

Abreuvoirs. Vu les deux beaux et grands emplacemens qui restent en croix, dans la partie opposée des grandes fontaines (et par conséquent dans la même troisième partie d'un plan de ville), désignés sur le plan par une espèce de triangle, on y fera deux beaux abreuvoirs (68).

RIVIÈRE, PONTS, QUAIS ET PORTS.

Rivière. Lorsqu'à l'endroit de l'emplacement d'une ville il y a une rivière que l'on désire faire passer dans la ville, on la fera passer en ligne directe au milieu d'une grande rue, à laquelle on donnera une largeur convenable, pour que non-seulement la rivière ait une largeur suffisante, mais qu'il reste encore de chaque côté le moyen de faire un très-beau quai de 80 pieds de largeur.

Ponts. Vu qu'un pont uni dans toute sa longueur et en même temps de niveau avec tous les quais et toutes les rues qui se trouvent aux environs, produit un effet de la plus grande beauté, et a de plus l'avantage d'être d'un accès facile et sans désagrément, tous les ponts seront construits de cette manière, et pour y parvenir et éviter en même temps la hauteur excessive des quais et des ponts, sans avoir à craindre les grandes eaux, on fera à chacun d'eux une ou deux arches de plus qu'à l'ordinaire (69).

Quais. Tous les quais doivent être parfaitement de niveau aux ponts, ainsi qu'à toutes les rues adjacentes, et avoir 80 pieds de largeur (70), comme les grandes rues, et avoir de même des trottoirs de 10 pieds de chaque côté; par ce moyen on sera assuré que tous les environs de la rivière réuniront à l'avantage d'une grande commodité, l'agrément d'un superbe point de vue.

Ports. Au moyen de ce que l'on fera à chaque pont une ou deux arches de plus qu'à l'ordinaire, ce surplus de largeur procurera en même temps l'agrément de pouvoir faire de chaque côté de la rivière un très-beau port, dans le genre de celui qui se trouve en face du jardin des Tuileries à Paris.

(68) Ce qui me paroit plus que suffisant (comparé au nombre ordinaire des plus grandes villes), vu que quand même il n'y auroit que quatre troisièmes parties d'un plan de ville, dans une ville de cent mille âmes, elle auroit l'agrément d'avoir huit abreuvoirs (sans rivière).

(69) Vu qu'il n'est pas douteux qu'en procurant à la rivière un quart ou un tiers de plus de largeur, on pourra faire les ponts d'un quart ou d'un tiers moins élevés, sans craindre les grandes eaux.

(70) Jamais moins, vu que toute largeur inférieure nuit singulièrement à la beauté de leur effet; ce qui peut se prouver d'une manière frappante, en comparant le quai Voltaire à Paris, avec tous les autres quais de cette même ville.

GALERIES PUBLIQUES.

Nombre (71). Il y aura des galeries publiques aux trois endroits les plus importans et en même temps les plus agréables pour promenade (tant pour la proximité et commodité de tous les habitans de la ville, que pour la belle perspective), savoir : 1°. une au centre de la ville, faisant tout le tour des quatre grandes places en face du palais du Gouvernement; 2°. une tout autour de la ville en face des boulevards et remparts; 3°. au palais Paphos, deux, savoir : une dans tout le pourtour de l'intérieur du côté du jardin, et une autre dans tout le pourtour extérieur du côté des quatre grandes places.

Nota. Comme la grande galerie fermée (à la fois salon et jardin d'hiver), placée au palais Paphos, forme un genre de galerie toute particulière, sa description et ses agrémens se trouvent cités dans ledit article.

Largeur. Il y aura deux sortes de largeur de galeries, savoir : une de moyenne largeur, et l'autre d'une grande largeur, pour être placées aux endroits cités ci-après, savoir : 1°. celle de la moyenne largeur, destinée pour le pourtour de la ville et le palais Paphos, aura 12 pieds de largeur (72) et les arcades 8 pieds d'ouverture (73); 2°. celle de la grande largeur, destinée pour le pourtour des quatre grandes places en face du palais du Gouvernement, aura 15 pieds de largeur et les arcades 9 pieds d'ouverture (74), vu que les croisées avec leurs trumeaux, sur ces quatre grandes places, occuperont 13 pieds de largeur au lieu de 12.

Hauteur. Pour proportionner autant qu'il est possible la hauteur des galeries à leur largeur, vu qu'il y a deux sortes de largeur, la hauteur des moyennes galeries (du plain-pied jusqu'à la voûte) sera de 20 pieds (75), et celle de la grande galerie de 22 pieds (76).

Nota. Vu que plus une galerie jouit d'un beau jour, plus elle est gaie et agréable sous tous les rapports. Il paroît qu'une demi-clôture extérieure,

(71) Nul doute que des galeries partout, comme à Berne en Suisse, sont très-commodes; mais nul doute aussi que si elles ne se trouvent pas placées dans des endroits fort vastes (de très-grandes places), l'avantage cité ci-dessus ne balance pas les différens désagrémens qui en résultent, savoir : 1°. celui de rendre toutes les boutiques fort sombres, faute d'un jour suffisant, et par conséquent fort tristes et très-désagréables pour les propriétaires, et en même temps d'un aspect très-triste et sombre pour les passans; 2°. de nuire singulièrement à la beauté des rues, vu que des rues sans galeries, ornées de beaux trottoirs, sont d'un aspect infiniment plus gai et plus agréable.

(72) Par conséquent 2 pieds de plus de largeur que celles du Palais Royal à Paris, puisque ces dernières n'ont que 10 pieds de largeur; ce qui produit un double avantage, savoir : celui de pouvoir s'y promener beaucoup plus aisément et par conséquent plus agréablement, et celui de donner à ces galeries un aspect beaucoup plus vaste (un air moins boyau et étranglé) et par conséquent beaucoup plus beau.

(73) Ce qui fait aussi 2 pieds de plus d'ouverture que celles citées dans la note précédente, puisque ces dernières n'ont que 6 pieds d'ouverture; ce qui produit encore un double avantage, vu qu'indépendamment de l'agrément d'y jouir d'un beaucoup plus beau jour, l'aspect de ces arcades du dehors sera infiniment plus agréable (mieux proportionné à leur hauteur) et par conséquent d'un bien plus bel effet.

(74) Comme cette largeur est presque égale à celle du superbe vestibule du château des Tuileries du côté du jardin, et que d'un autre côté le grand jour dont il jouit y sera encore plus beau, vu que les arcades auront 9 pieds d'ouverture au lieu de 8, et que le mur des pilastres n'aura que 2 pieds d'épaisseur au lieu de 4. Il est constant que cette galerie sera de la plus grande beauté.

(75) Vu que les boutiques auront 12 pieds de hauteur (y compris les 4 pouces d'élévation au-dessus du plain-pied des galeries) et l'entresol 7 pieds, et qu'il faut encore 2 pieds pour plancher et plafond, etc.

(76) Vu qu'elle a 9 pieds d'ouverture au lieu de 8.

c'est-à-dire, un mur d'appui d'environ 3 pieds de hauteur, peint en blanc ou en jaune clair (77), produit un reflet qui en double le jour, puisque le vestibule du château des Tuileries du côté du jardin, malgré sa grande profondeur (de 17 pieds) et le peu de hauteur (qui n'est que de 15 à 16 pieds), joint à la grande épaisseur du mur (qui est de plus de 4 pieds, et doit par conséquent beaucoup nuire au jour), et l'ouverture des arcades que de 8 pieds, jouit cependant d'un très-beau jour (78). Je pense que d'après cet exemple on feroit bien d'adopter cette forme de mur d'appui à toutes les galeries citées ci-dessus (79), d'autant plus qu'un mur d'appui qui n'est coupé, pour des portes d'entrées et de sorties, qu'à toutes les cinq ou dixième arcades, produit l'effet d'une espèce de demi-salon fort agréable (80), et a de plus l'avantage d'être 1°. moins désagréable dans les temps de pluies et grands vents; 2°. moins froid en hiver. Quant à l'extérieur, il n'est pas douteux qu'en ornant cet intervalle de 3 pieds de hauteur en demi-balustrade sculptée (ou peinte), et en plaçant au milieu de chaque mur un vase ou un autre ornement quelconque, l'effet du dehors en sera encore infiniment plus agréable (81).

Police pour ces galeries. Pour 1°. éviter le rétrécissement de ces galeries, par des saillies quelconques, et par conséquent pour conserver la totalité de la largeur de ces galeries, il sera très-expressément défendu de placer ou entreposer aucun objet quelconque qui dépasse l'alignement du mur, ni même des vitrages; 2°. pour conserver dans ces galeries le plus beau jour possible ainsi que l'air de la plus grande propreté, il sera encore défendu non-seulement de rien placarder contre les piliers, mais encore ordonné aux propriétaires d'entretenir ces piliers, ainsi que toutes les parties de mur et de la voûte, du plus beau blanc (ou jaune clair) possible.

BOULEVARDS ET REMPARTS.

Comme ces deux parties tiennent ensemble, j'ai cru convenable de n'en faire qu'un seul article, quoique ce soient deux objets absolument différens, puisque par boulevards, j'entends une promenade publique qui fait tout le tour de la ville, et qui peut servir également de promenade aux personnes à cheval ou en voiture, comme à celles qui sont à pied; tandis que par remparts, j'entends une clôture générale de la ville (par un mur très-élevé du côté de la campagne et un beau talus de verdure du côté de la ville), et contenant sur sa plus haute élévation une jolie allée en forme de berceau, d'où on peut jouir de l'agrément de la vue de toute la campagne.

BOULEVARDS.

Situation et forme générale. 1°. Tout autour de la ville, et à cent pieds de distance des maisons (et galeries du pourtour de la ville), il y aura dans les deux bouts de la ville une espèce de terrasse unie (à fleur du trottoir), de 70 pieds de largeur (profondeur), et élevée de 6 pouces au-dessus du trottoir, contenant au milieu, dans toute sa longueur, une grande et superbe allée d'arbres de 40 pieds de largeur; au moyen de quoi il restera un vide de 15 pieds de largeur de chaque côté (82). 2°. Dans les cent pieds de vide (entre les maisons et cette espèce de terrasse), on fera au milieu une grande et superbe chaussée de 60 pieds de largeur (ferrée et sablée sans pavés), destinée pour la promenade des personnes en voiture ou à cheval. Dans les deux côtés de la ville (où, sur le plan de ville, il est marqué jardin public), on laissera un vide de 4 à 500 pieds de largeur pour différentes choses d'agrément, savoir : jardin des plantes, vallée suisse, jardins anglais et petites parties de vergers (clos d'un petit treillage en carreaux de 3 pieds de hauteur) (83), ainsi que tout autre objet agréable que l'on jugera à propos.

REMPARTS.

Hauteur. La hauteur totale des remparts sera de 32 pieds, non compris le parapet de 3 pieds de hauteur du côté de la campagne (84).

Largeur. La largeur totale sera de 80 pieds, savoir : de 35 pieds pour plate-forme, et 45 pieds pour talus.

Forme générale. Sur la hauteur (plate-forme), à 10 pieds de distance du mur du parapet, du côté de la campagne, il y aura une allée d'arbres en forme de berceau de 15 pieds de largeur et de 20 à 25 pieds de hauteur, dont le faite des arbres sera taillé uni; puis à côté de cette allée un vide de 10 pieds de largeur, jusqu'au commencement du talus de verdure qui aura 45 pieds de largeur jusqu'à la terrasse des boulevards (85). Quant à la forme de ce talus, elle sera la même que celle du petit labyrinthe du Jardin des plantes à Paris, et par conséquent entrecoupée de petits chemins montans et descendans, et les masses de verdure restantes ornées par place de petits arbrisseaux toujours verts. Au moyen de quoi la vue de ce talus formera en tout temps une perspective très-agréable à toutes les maisons et à toute la galerie du pourtour de la ville, ainsi qu'aux promeneurs des boulevards, tant à pied qu'en voiture.

Nota. Aux quatre coins des remparts, on fera une saillie de 100 pieds carrés, avec un quinconce en arbres, qui jointe à l'agrément de la jouissance d'une vue charmante sur toute la campagne des environs, procurera encore l'avantage de terminer d'une manière frappante et très-agréable toute la longueur et toute la largeur de la ville.

(77) Ou pour être moins salissant, marbré en trois ou quatre couleurs claires, avec quelques filets très-légers en noir.

(78) Apparemment que le jour qui porte à terre, comme au Palais Royal, produit dans les momens d'absence du soleil un effet sombre et noir, tandis que le reflet d'un mur blanc conserve en tout tems un jour presque égal.

(79) Excepté à la galerie extérieure du palais Paphos, pour les raisons citées à l'article *Marchés publics.*

(80) Ce qui peut se prouver d'une manière frappante, sans sortir de Paris, puisque le vestibule du château des Tuileries, en face du jardin, ressemble parfaitement à un très-beau salon où il ne manque que des croisées, tandis que les galeries du palais Royal ne ressemblent à rien.

(81) Vu que l'on ne peut pas disconvenir que la vue du beau vestibule cité à la note précédente est infiniment plus riche, plus agréable et plus belle que celle des galeries du palais Royal.

(82) Si au lieu de placer cette allée au plain-pied, on préféroit qu'elle fut mise à mi-côte (que les deux tiers du talus fussent en avant), afin de pouvoir jouir d'une plus belle vue du côté de la ville, et d'un autre côté procurer aussi une plus belle vue aux maisons et promeneurs des galeries du pourtour de la ville, par l'aspect d'une grande et superbe masse de verdure (en tout temps), on donnera la préférence à cette dernière idée.

(83) Vu que dans une promenade publique, et sans sortir de la ville, il n'y a peut-être rien de plus intéressant et de plus agréable à voir qu'un beau verger, tant par la variété et la beauté des fleurs de chaque espèce de fruit, que par la vue de leur progrès chaque jour, et finalement l'instant de la maturité de chacun d'eux.

(84) Voyez ci-après, l'article *Mur de la ville.*

(85) Et qui vu la pente de 32 pieds de hauteur, se trouvera avoir plus de 60 pieds de surface.

MUR DE LA VILLE.

Hauteur. Ce mur destiné à faire la clôture extérieure des remparts, et par conséquent de toute la ville, sera de 35 pieds de hauteur, y compris les 3 pieds de hauteur du mur du parapet du côté de la campagne (86).

Forme extérieure. Pour que ce mur (indépendamment des agrémens et avantages cités à la fin de l'article *Remparts*) devienne encore un moyen d'utilité et d'embellissement d'un très-bel effet, il y aura deux grands cordons en pierres de taille dans tout son pourtour (de 15 pouces d'épaisseur et de 9 pouces de saillie), dont un sera à 18 pieds de terre, et l'autre à 3 pieds de la hauteur totale du mur; puis 1°. on fera dans le bas jusqu'à la hauteur de 12 pieds (3 pieds au-dessous du premier cordon) un beau treillage en carreaux peint en vert, pour former le grand et bel espalier du jardin extérieur cité ci-après; 2°. les 12 pieds d'intervalle du premier au second cordon mis en blanc, et ornés de la peinture, d'un rang de croisées dans tout le pourtour.

Beauté. Vu l'aspect à perte de vue, 1°. d'une grande et superbe masse de verdure par bas (treillage) de 12 pieds de hauteur; 2°. les 3 pieds de largeur de masse blanche, tant au-dessous du cordon d'en bas qu'au-dessus du cordon d'en haut; 3°. la suite des belles croisées peintes dans un beau fond blanc dans l'intervalle des deux cordons dans tout le pourtour; 4°. la peinture jaune des deux cordons pour détacher d'une manière frappante le tout; 5°. les ornemens majestueux et tranchans placés sur chaque porte de la ville; 6°. la vue des quatre bastions de 100 pieds carrés qui se trouvent à chaque coin de la ville (des remparts), et qui par conséquent terminent d'une manière riche et frappante toute la longeur et toute la largeur de la ville; il n'est pas douteux que le tout ensemble, de près et de loin, produira un effet de la plus grande beauté.

PORTES DE LA VILLE.

Comme la porte neuve de Nancy (dite de Metz) est d'un très-bel effet, toutes celles-ci seront faites dans le même goût, et auront de plus l'avantage d'être d'un bien plus bel effet, vu qu'elles auront presque moitié de plus de largeur (80 pieds au lieu de 50) et plus de 15 pieds de plus de hauteur, ce qui par conséquent leur donnera une apparence infiniment plus majestueuse et plus belle encore.

Détail de leurs formes d'architecture. Vu que de chaque côté de ces portes on établira une suite de trottoirs des grandes rues (au même alignement et de la même largeur de 10 pieds), on fera à cet endroit (de chaque côté de la porte) une arcade (portique) pour les gens de pied (tant du côté de la ville que du côté de la campagne), de 8 pieds d'ouverture et de 18 pieds de hauteur (87), et au centre de la chaussée pour le passage des voitures une arcade de 40 pieds d'ouverture (88) et de 29 pieds de hauteur (89), ce qui fait avec les 3 pieds d'épaisseur nécessaires pour la clef de la voûte, les 32 pieds de hauteur, du niveau du plain-pied du haut de la terrasse. Les 20 pieds de largeur restant, serviront à faire des piliers de support de 10 pieds de face chacun entre la grande et les deux petites arcades. A l'égard de l'embellissement, notamment du haut de ces portes, en exhaussera, tant du côté de la ville que du côté de la campagne, dans toute la largeur et façade de ces portes, le parapet du mur de la ville de 8 à 10 pieds sur les côtés, et de 12 à 15 pieds au milieu, pour y placer des ornemens d'un grand effet; au moyen de quoi toutes les portes de la ville, tant du côté de la ville que du côté de la campagne, produiront un effet de la plus grande beauté.

BUREAUX ET CORPS-DE-GARDE
DES PORTES DE LA VILLE.

Comme la voûte sous les portes de la ville, de chaque côté des trottoirs, se trouve avoir 18 pieds de hauteur (et peut même se porter en dedans des portiques à plus de 25 pieds de hauteur si on le juge à propos), on pourra faire sous toute la profondeur de la porte (qui est de 45 pieds), du côté des remparts, un plain-pied et un premier étage de 20 ou 25 pieds de profondeur, pour servir de bureaux d'entrée et de corps-de-garde militaire pour le service de chaque porte.

JARDIN EXTÉRIEUR LE LONG DES REMPARTS
ET ROUTE DU POURTOUR DE LA VILLE.

Jardin extérieur — Propriété. Pour que ce jardin, ainsi que le mur extérieur des remparts, soit toujours dans sa beauté et forme primitive citées ci-après, il sera laissé en pleine propriété à la ville comme domaine et révenu particulier, et par conséquent loué à son profit (90).

Grandeur, profondeur et forme générale. La profondeur de ce jardin sera de cent pieds, afin de ne faire qu'un seul et même alignement avec les quatre saillies de cent pieds carrés qui se trouvent à chaque extrémité de la ville, citées à l'article *Remparts*. Quant à la forme intérieure de ce jardin, pour ne point nuire à la beauté de la vue du mur des remparts, et par conséquent maintenir le dégagement général de ce mur, on n'y pourra rien planter, mettre ou construire qui excède la hauteur de quatre pieds (91), ni faire de clôture du côté de la route du pourtour de la ville qui excède cette même hauteur de quatre pieds.

Route du pourtour de la ville. Pour faciliter la communication de tous les alentours de la ville, il y aura une grande route tout au tour de la ville (le long du jardin cité ci-dessus, et par conséquent à 100 pieds

(86) Et à l'endroit des portes de la ville de 12 à 15 pieds de plus, pour placer les ornemens cités ci-après à l'article *Portes de la ville.*

(87) Celles de la porte neuve de Nancy, citée ci-dessus, n'ont que 5 pieds de largeur et environ 10 pieds de hauteur.

(88) Celles de la même porte neuve de Nancy, citée ci-dessus, n'a que 12 pieds d'ouverture et environ 22 pieds de hauteur. (Celle de la porte St.-Martin, à Paris, n'a pas plus de 20 pieds de largeur, et la totalité de la porte avec les deux petites portes de côté que 60 pieds de largeur.)

(89) Cette hauteur est très-belle et suffisante, vu qu'à 18 ou 20 pieds de terre on peut faire une saillie de 5 à 6 pieds de chaque côté, et former avec les 9 ou 11 pieds de hauteur restant, un cintre très-agréable et d'un très-bel effet.

(90) A condition qu'elle fera entretenir le tout dans le même état fixé ci-dessus.

(91) Vu que cette hauteur est suffisante pour y pouvoir faire de très-beaux contre-espaliers, et par conséquent récolter avec le grand espalier (de 12 pieds de hauteur) adossé contre le mur des remparts, une immensité de fruits de toute espèce, et dans les plate-bandes, une quantité prodigieuse de légumes pour toutes les saisons.

de distance du mur de la ville) qui aura 70 pieds de largeur, et sera divisée de la manière suivante, savoir : de chaque côté il y aura une espèce de trottoir de 10 pieds de largeur, qui sera séparé de la chaussée par un fossé de 3 pieds de largeur et de 2 pieds de profondeur en talus, mais sans plantation d'arbres, pour ne point borner, 1°. la vue de la campagne à ceux qui se promènent sur les remparts; 2°. la vue du mur et des portes de la ville à ceux du dehors, dont l'aspect sera d'une grande beauté.

FAUBOURGS ET MAISONS DE CAMPAGNE.

Pour 1°. empêcher l'agrandissement de la ville au delà de la population fixée dans son origine, et éviter en même temps la création de faubourgs (92); 2°. maintenir et même embellir la vue de tous les environs de la ville, il sera défendu de bâtir aucune nouvelle maison à une forte demi-lieue de la ville (1500 toises) sans la permission des chefs du Gouvernement, à moins que ce ne soit à 300 toises de la ville, et à une distance également de 300 toises les unes des autres (et la clôture par des haies à 150 toises les unes des autres). Il n'est pas douteux qu'au moyen de cette défense d'une part, et la permission de l'autre, il s'établira en très-peu de temps une grande quantité de fermes et de maisons de campagne aux distances fixées ci-dessus, ce qui produira tout autour de la ville (au moyen du grand nombre de ces groupes d'enclos et de maisons de campagne séparées les unes des autres) l'agrément de la ressemblance d'un grand et superbe jardin anglais du plus bel effet.

PROMENADES PUBLIQUES.

NOMBRE ET BEAUTÉ.

Indépendamment de ce que presque toute la ville, savoir, toutes les grandes et moyennes rues, par la belle largeur et beauté des trottoirs, joint à leur superbe perspective (par la réunion de tout ce qui peut les rendre le plus gaies et le plus agréables possibles), forment déjà une espèce de promenade très-agréable, il y en aura sept autres, toutes d'un agrément particulier et presque extraordinaire, savoir :

1°. Celle du grand et magnifique jardin du palais du gouvernement, situé au milieu de la ville (93), dont la beauté et la grande variété (de quatre formes différentes), joint à sa situation extrêmement avantageuse pour la jouissance d'un grand nombre de points de vues d'une beauté unique (94), surpasse en agrémens, par ce double avantage, toutes les promenades les plus célèbres de l'Europe.

2°. La grande et superbe galerie de 15 pieds de largeur qui fait tout le tour des quatre grandes places qui se trouvent au centre de la ville (en face du palais du gouvernement), dont la beauté par elle-même (infiniment plus belle et plus agréable que celle du superbe vestibule du château des Tuileries du côté du jardin), et d'un autre côté, la variété et beauté extraordinaire de ces différens points de vues, forme une seconde promenade de la plus grande beauté.

3°. Le palais Paphos placé de même au centre de la ville, pour être de même à la proximité de tous les habitans (95), contenant des promenades charmantes pour tous les temps et toutes les saisons, savoir : 1°. un très-beau jardin dans le milieu, avec une très-belle galerie qui en fait tout le tour (96); 2°. une autre très-belle galerie, qui fait tout le tour extérieur de ce palais (en face des quatre places); 3°. deux grandes et superbes galeries, salons de 40 pieds de largeur, placées de chaque côté et dans toute la longueur de l'entre-deux du double corps de bâtimens de ce palais; 4°. deux plus grandes et plus belles galeries encore, de 60 pieds de largeur chacune, formant salons et jardins d'hiver à chacun des deux bouts, entre le double corps de bâtimens de ce palais. Au moyen de quoi ce palais, par la beauté, commodité et variété de tous ces agrémens, forme et produit à lui seul, dans chacune de ces nouvelles villes, un séjour délicieux pour tous les habitans.

4°. Les boulevards et les remparts, qui font tout le tour de la ville, et dont la beauté et les agrémens divers, joint au plaisir de pouvoir jouir de la vue de la pleine campagne sans sortir de la ville, méritent encore une mention toute particulière.

5°. Le jardin des plantes, les vallées suisses, les parties de jardins anglais, et de petits vergers charmans qui se trouvent à chaque bout de la ville (entre les boulevards et les remparts), forment encore une promenade très-intéressante et fort agréable (97).

6°. La superbe galerie qui fait tout le tour de la ville, en face des boulevards et remparts, ainsi que des différens jardins publics cités ci-dessus, qui lui procure en même temps l'avantage de la jouissance d'une vue de verdure perpétuelle et très-agréable (au moyen d'une grande masse de gazons et d'arbrisseaux toujours verts), et de plus le plaisir singulier et délicieux de pouvoir faire tout le tour de la ville à couvert, forme encore un genre de promenade des plus agréable.

7°. Les deux grands jardins publics qui se trouvent dans le milieu des places, qui portent les n°. 27 et 30, dont la beauté et les agrémens se trouvent encore augmentés par la belle perspective des superbes corps de bâtimens qui les environnent, forment encore deux promenades très-agréables.

Beauté et Agrémens. D'après le nombre, la beauté et la variété de toutes les promenades citées ci-dessus, joint à l'avantage de leur grande proximité de tous les habitans, on ne peut pas disconvenir que sous se rapport seul, chacune de ces nouvelles villes forme un vrai paradis terrestre pour tous ses habitans.

(92) Qui indépendamment du désagrément d'intercepter à la sortie des portes de la ville, ainsi que de dessus la promenade des remparts, le plaisir de la jouissance de la vue de la pleine campagne, nuisent considérablement aux intérêts du Trésor public de l'État, par l'exemption des entrées et la grande facilité de faire la contrebande par leur proximité; et de plus nuisibles encore, vu qu'ils finissent toujours par être réunis aux villes et par conséquent à les difformer de plus en plus.

(93) Et par conséquent à la proximité de tous les habitans (puisque ces nouvelles villes de cent à cent cinquante mille âmes ne forment en étendue que le quart de la ville de Paris), ce qui en quelque façon forme le premier et le plus grand agrément de toutes les promenades, vu que la plus belle promenade possible, si elle se trouve à une trop grande distance, devient absolument nulle pour la plupart des habitans, tant par la faute de temps nécessaire pour s'y rendre, que par la fatigue (ou désagrément) que l'on éprouve pour y arriver.

(94) Voyez le détail, au paragraphe *Terrasse et Jardin* du palais du gouvernement, page 7.

(95) — Pour les mêmes raisons d'agrémens citées à la note 93.

(96) Dont l'un et l'autre de ces objets surpasse de beaucoup le superbe jardin et galerie du palais Royal de Paris. Voyez la preuve à l'article *Palais Paphos*, pag. 7.

(97) Voyez le détail à l'article *Remparts*, page 11.

HOTELS DE RETRAITE ÉCONOMIQUE

DIRIGÉS PAR L'ÉTAT.

Vu que dans tous les États quelconques il se trouve un grand nombre de personnes âgées ou infirmes qui ne jouissent que d'un revenu extrêmement modique, savoir : que de deux, de quatre ou de six cents francs par an, avec lequel il est impossible qu'ils se logent, nourrissent et s'entretiennent chez eux; tandis que par la réunion d'un grand nombre de chaque espèce de ces rentiers, dans une maison nationale dirigée par l'État (99), il est possible de leur procurer, même à ceux de la dernière classe, qui ne jouissent que de deux cents francs de rente par an (100), une existence et entretien général assez agréable (101), on adoptera pour cet effet ce qui suit.

NOMBRE DES MAISONS DE RETRAITE CONVENABLE. Dans chaque capitale de province, ou de département (de quatre à cinq cent mille âmes), le Gouvernement établira trois sortes de maisons de retraite pour chacun des deux sexes, aux prix fixes annuels cités ci-dessus, ou un don fixe pour la vie durante (102).

EMPLACEMENT CONVENABLE. Comme les deux parties de plans de ville n°. 3 et n°. 5, contiennent, sur les quatre grandes places qui se trouvent à l'entrée des petites rues, de très-grands et vastes corps de bâtimens, avec de grands jardins dans leur centre, ils seront on ne peut pas plus convenables à ce genre d'établissement.

AGRÉMENS ET AVANTAGES PARTICULIERS DE CES MAISONS DE RETRAITE POUR LE PUBLIC. 1°. Vue que peut-être plus de la moitié des enfans, dont le père ou la mère sont infirmes (ou tombés dans l'indigence), se trouvent trop peu fortunés pour pouvoir les placer dans des maisons de pensions bourgeoises, où ils peuvent être assurés qu'ils jouiront de tous les soins et agrémens cités à la note 101, ils se trouvent obligés ou de les faire entrer dans un hôpital (103), ou de les garder (ou prendre) chez eux, où souvent ils sont plus mal encore, vu l'impossibilité d'avoir les mêmes soins et de leur procurer les mêmes agrémens cités à la note 101. De sorte que la plus grande partie de ces malheureux vieillards finissent leurs jours de la manière la plus malheureuse, tandis qu'au moyen de ces établissemens, vu l'extrême modicité du prix, le plus grand nombre pourroit être sauvé de cette fin malheureuse, d'autant plus qu'il seroit honteux pour les enfans (et même pour les personnes qui en ont reçu quelques grands services) de ne pas faire un si petit sacrifice pour leur procurer ce dernier moment de bien-être (104); 2°. Le moyen de pouvoir jouir à un certain âge, moyennant l'épargne d'une somme si modique, de tous les agrémens et avantages cités à la note 101, ne peut pas manquer de produire une grande émulation (désir de travailler et par conséquent anéantir la fainéantise) et une grande économie (désir d'éviter les dépenses folles, et par conséquent l'ivrognerie et tous les autres vices quelconques); vu de plus qu'à l'avenir (105) la honte d'entrer dans les hôpitaux sera infiniment plus grande que jamais (106), et le sort infiniment moins agréable que jamais (107). 3°. Vu l'avantage d'un moyen si peu coûteux, pour pouvoir procurer un sort passablement heureux à des enfans (ou parens) affligés de quelque infirmité incurable (aveugle, sourd, muet, contrefait, ou tombant du haut mal, etc.), sera non-seulement très-agréable pour des pères et mères très-peu fortunés, mais encore pour ces malheureux enfans même, vu que sans une ressource si peu coûteuse, la plus grande partie seroient obligés d'entrer dans les hôpitaux.

AGRÉMENS ET AVANTAGES DE L'ETAT. De l'établissement de ces maisons de retraite, il résulte pour l'Etat trois agrémens à la fois, savoir, 1°. celui (du plaisir sublime) de procurer un sort passablement heureux à plusieurs milliers de petits rentiers malheureux, ainsi qu'à un grand nombre d'autres personnes; 2°. celui d'améliorer singulièrement les mœurs et le désir du travail par l'établissement du double et même triple moyen de stimulation cités ci-dessus; 3°. celui de diminuer de peut-être plus de moitié l'encombrement des hôpitaux et par conséquent la dépense de l'État.

---

(99) A la fois plus stable et infiniment moins chère que celles instituées par des particuliers, puisque dans ces dernières maisons on paie régulièrement moitié plus, pour être moitié moins bien, par le désir des entrepreneurs de faire fortune. D'ailleurs le Gouvernement peut, malgré l'établissement d'un prix très-modique, y gagner encore, vu 1°. que plus ce genre d'établissement est fait en grand (huit ou dix fois plus grand que ne le pourroient faire de simples particuliers), plus il y a d'économie et d'avantage; 2°. que quand même la recette n'excéderoit pas la dépense, il en résulteroit toujours un très-grand avantage pour l'État, par la diminution de l'encombrement des hôpitaux qui coûtent des sommes immenses.

(100) Voyez ci-après la note 108.

(101) Vu que joint à une nourriture réglée et très-saine (convenable à chacun d'eux) ils ont l'agrément de se trouver en hiver (ou temps froid) dans des salons d'une chaleur fort douce (ce qui, après une nourriture suffisante, forme un des principaux agrémens de tous les vieillards), ils ont de-plus l'avantage, dans les cas de maladies, d'être mieux soignés que nulle autre part (deux fois par jour par un médecin expert attaché à la maison), et de plus l'agrément de pouvoir former entre eux des sociétés très-agréables, vu leur grand nombre, et par conséquent la facilité de trouver des personnes du même âge, du même goût et du même caractère, et finir finalement leur vie de la manière la plus agréable possible. De sorte que leur sort est en quelque façon préférable même à celui de bien des personnes (vieillards ou infirmes) très-aisées qui restent chez eux, vu 1°. que sous le prétexte de leur tranquillité, les jeunes gens (pour s'en débarrasser) les reléguent la plupart du temps dans la partie la plus reculée et la plus isolée de toute la maison, où sans moyens de distraction et de récréation quelconques, chaque jour leur paroît une année entière; et supposez 1°. que l'ordre soit donné à un domestique d'en avoir soin : quelle ressource, quelle récréation et quel agrément en résulte-t-il pour eux? Ignore-t-on que ce domestique ennuyé lui-même, ou dort sur une chaise, ou ne cherche qu'à s'esquiver le plus qu'il peut, sous vingt prétextes différens? 2°. Supposez encore (ce qui est très-rare) que tour à tour, chaque jour, un parent doive lui tenir compagnie, le malheureux vieillard n'ignore pas que ce service est à charge à tous. Il est donc constant, qu'à moins d'être très-riche, pour pouvoir se procurer tous les soins et agrémens cités ci-dessus, la situation des petits rentiers, dans ces maisons de retraite, est préférable à toute autre.

(102) Comme ces trois prix sont très-différens les uns des autres, il est presque inutile de faire observer que le logement, la nourriture et le costume fixe de chacune des trois classes, seront proportionnés à la somme et par conséquent bien différens dans ces trois genres d'agrémens.

(103) Où ils ne peuvent être que très-mal, vu que par l'immensité des malheureux qui tombent à la charge du Gouvernement, il est obligé d'adopter des moyens d'économie absolument extraordinaires pour éviter des dépenses exorbitantes, qu'il seroit impossible de soutenir.

(104) Et vu de plus que l'exemple de cette bienfaisance peut leur être également avantageux dans leur vieillesse, vu l'impossibilité de pouvoir prévoir les malheurs qui peuvent nous arriver.

(105) A dater du jour de l'établissement de ces maisons de retraite et des différentes caisses de placement public très-avantageux, cités ci-après à la page 16.

(106) Vu la grande facilité que l'Etat procure pour éviter la nécessité de s'y rendre, et la nécessité d'établir une autre forme d'administration dans cette partie, pour les raisons qui seront citées ci-après à l'article *Hôpitaux et Maisons de bienfaisance.*

(107) Pour la même raison citée à la note précédente.

Quant aux frais de ces maisons, il n'est pas douteux que si elles sont bien administrées, la recette surpassera encore la dépense (108).

HOPITAUX ET MAISONS DE BIENFAISANCE.

Hôpitaux. Il ne faudra que très-peu d'hôpitaux, malgré la défense de la mendicité, si on adopte les différens moyens cités ci-après, vu que peut-être plus de la moitié des pauvres (mendians ou habitués des hôpitaux à la charge de l'Etat) le sont par leur propre faute (fainéantise, ivrognerie ou d'autres vices), et qu'il est temps de mettre fin à cette immensité d'insectes rongeans de la plupart des Etats, qui, sans cœur et sans honneur, ne quittent les cabarets (ou d'autres vices) que pour aller aux hôpitaux, et les hôpitaux que pour retourner au cabaret; et d'ailleurs d'autant plus indignes des bienfaits de la nation, que c'est positivement ceux-là même qui sont presque toujours les premiers à insulter les gens de bien qui par leurs travaux et leur économie alimentent et soutiennent les hôpitaux, sans quoi ils périroient de faim. Le moyen d'amener ces êtres vils à des sentimens plus dignes de l'homme, dont ils n'ont que la figure, me paroît fort simple.

1°. Vu que presque tous prennent pour prétexte de leur pauvreté le manque d'ouvrage. Il n'y a pas d'Etat qui n'ait 1°. des marais à dessécher ou des terres incultes à défricher (à enlever ou enterrer ce qui peut y être nuisible, ou sujet aux besoins d'y porter un peu de bonne terre); 2°. des forêts nationales à améliorer (à cultiver et soigner pour en doubler le rapport); 3°. des rivières sujettes à des débordemens fréquens et très-nuisibles, que l'on peut empêcher (ou rendre navigables ou plus navigables quelles le sont), moyennant des digues et chaussées de chaque côté; 4°. des nouvelles routes, ainsi que des canaux navigables à faire, etc., etc.; et finalement s'il n'y a plus rien de tout cela à faire, les occuper à des monumens publics, vu que, nourrir pour nourrir, il vaut infiniment mieux (tant pour l'honneur de l'Etat que pour eux-mêmes) les occuper d'une manière ou d'autre, que de les exposer à l'obligation de mendier (qui dégrade l'homme) ou d'encombrer les hôpitaux (qui cause une dépense immense). Rien n'empêche donc de diviser ces soi-disant malheureux en deux classes, et d'employer les plus robustes, tant hommes que femmes (mais dont l'occupation sera séparée), sous le nom de terrassiers (ou de telle autre dénomination que l'on jugera à propos), aux différens ouvrages cités ci-dessus, pour lequel ils auront une habillement et une nourriture fixes, joints à une petite gratification plus ou moins forte tous les samedi (à proportion de leur activité et conduite). Quant à la classe foible (incapable des travaux ci-dessus), on l'occupera sous les mêmes conditions, dans des maisons nationales particulières, à la filature, etc., etc.

2°. La proposition de rendre plus honteux que jamais l'entrée des hôpitaux, jointe à la punition d'avoir à l'avenir infiniment moins de soin d'eux que jamais, faite à l'article précédent (*Hôtels de retraite économique*), par rapport à la facilité que l'Etat leur procure audit article pour éviter le besoin d'entrer dans les hôpitaux, forme un moyen non moins important pour corriger ces êtres vils et diminuer considérablement le nombre des malheureux et par conséquent l'encombrement des hôpitaux.

Maisons de bienfaisance. Nul doute qu'il existe un grand nombre de malheureux honnêtes (infirmes, ou qui par une suite d'accidens inévitables se trouvent dans le besoin) qui méritent toutes les douceurs et égards possibles. Ici la nation entière doit se plaire à faire tout ce qui dépend d'elle pour rendre leur sort le moins malheureux possible, et notamment ne les point assimiler aux êtres vils cités ci-dessus, et par conséquent donner à la maison qui doit leur servir de retraite le nom respectable de *Maison de Bienfaisance*, pour rendre en même temps le mot hôpital (et par conséquent tout ce qui s'y rend) plus ignominieux et plus méprisable encore (109).

POLICE D'AGRÉMENS PUBLICS.

Pour rendre finalement toute la ville du plus bel aspect et de la plus grande beauté, commodité et air de gaieté possibles.

Indépendamment du placement de tous les arts et métiers à bruit, ou désagréables par une raison quelconque, dans des petites rues presque invisibles, et la défense de ne rien vendre ou crier dans les rues, par rapports aux divers désagrémens cités à l'article *Marchés publics*, joint aux moyens adoptés à la fin de l'article *Rues*, pour y éviter tout embarras ou engorgement quelconque, et de plus, les mesures prises à l'article *Hôpitaux* et *Maisons de Bienfaisance*, pour ne rien rencontrer de triste ou d'un aspect malheureux (infirmes ou mendians) dans toute la ville, on adoptera encore les deux moyens suivans, savoir :

1°. Tous les notaires (pour ne point empêcher une suite non interrompue de superbes boutiques dans les grandes et moyennes rues qui leur procurent l'avantage d'un aspect riche, gai et agréable la nuit comme le jour) seront placés dans les corps de bâtimens qui forment le pourtour des grandes places nationales (notamment sur les places où se trouvent les églises, vu leur proximité du public et la grande facilité de les trouver comme fonctionnaires publics).

2°. Pour éviter la malpropreté, la puanteur et l'indécence qui résultent des ordures qui se font dans les rues, allées et places publiques, et d'un autre côté, vu le grand nombre et la proximité des fontaines publiques, on établira dans le pourtour de chacune de ces fontaines, dans un endroit séparé et à couvert (et par conséquent très-commode), tout ce qui est nécessaire pour cet effet *gratis* (et d'autres moyennant une très-légère rétribution).

(108) Puisque par une petite réunion de douze à quinze hommes par chambrée, la dépense générale d'un soldat ne revient qu'à 10 s. par jour, ce qui ne fait que 182 liv. 10 sous par an. Il n'est pas douteux que par la réunion d'un bien plus grand nombre de personnes, la dépense générale doit être moindre encore.

(109) 1°. Bonifier les mœurs (rendre l'homme plus actif et plus économe sous tous les rapports); 2°. faire tout le bien possible aux malheureux sans reproche; 3°. diminuer considérablement les dépenses de l'Etat, par la diminution de l'encombrement des hôpitaux; 4°. procurer un sort plus heureux à tous les petits rentiers; 5°. rendre la fin des jours de presque tous les vieillards infiniment moins malheureuse et plus agréable, m'ont paru mériter une attention toute particulière dans cet ouvrage.

MOYENS

D'ÉTABLIR ET DE BATIR CES NOUVELLES VILLES

SANS QU'IL EN COUTE RIEN A L'ÉTAT,

QUOIQUE DIRIGÉ ET ENTREPRIS AUX FRAIS DU GOUVERNEMENT.

MOYENS D'AVOIR LES FONDS NÉCESSAIRES.

Comme les ministres des grands Etats trouvent toujours le moyen de se procurer l'argent nécessaire pour faire la guerre, qui coûte des sommes immenses et tournent presque toujours en pure perte, je ne vois pas pourquoi ils n'en trouveroient pas pour faire des choses utiles, dont le bien et la gloire sont bien plus certains, et de plus le retour des dépenses non-seulement sûr (110), mais encore suivi d'un intérêt très-conséquent (111).

Nota. D'ailleurs, indépendamment du moyen facile (cité ci-après) de faire l'acquisition de tout l'emplacement nécessaire, sans débourser un sou, le Gouvernement peut se procurer une somme considérable, par un bienfait même (112), en établissant dans chaque province ou département les différentes caisses de placement public citées ci-après, et régies par lui-même (113), savoir : 1°. une caisse d'épargne pour les artisans (114); 2°. une caisse d'intérêt viager annuel et par classe, qui commence à raison de quatre pour cent par an et augmente chaque année par la jonction du revenu des morts de la même classe (sauf la retenue d'un dixième pour les frais d'administration) jusqu'au taux de 25 pour cent (115); 3°. une espèce de banque de Venise, où moyennant le placement d'une somme quelconque, on a l'avantage de jouir au bout de vingt ans d'un revenu annuel de la moitié de ladite somme; 4°. et d'autres genres de caisses encore, qui peuvent être utiles au bien-être général du public.

Observations particulières a ce sujet. Il me semble qu'il existe un moyen fort simple pour se procurer tous les fonds nécessaires pour l'établissement de ces nouvelles villes, c'est l'adoption des deux moyens suivans, savoir : 1°. la création d'un emprunt de trois, six et neuf années, à raison de deux pour cent d'intérêt de plus que l'intérêt ordinaire; il n'est pas douteux que vu le triple avantage de cet emprunt, savoir, celui de l'hypothéque et celui de la hauteur de l'intérêt joint à l'avantage du choix d'un placement très-long ou fort court, les étrangers mêmes chercheront à y placer des fonds (116); 2°. la création de billets de Banque territoriale de 50 fr. chaque, qui pour l'achat des biens nationaux auront la même valeur que le numéraire, pourvu que la moitié de la somme à payer soit en argent, vu que le gouvernement effectuera de même tous ces paiemens (117). Par ce moyen, quoique le gouvernement paiera un très-fort intérêt sur l'emprunt en numéraire, qui sera peut-être de huit pour cent, vu que la moitié de ces paiemens se feront en papier où il n'y a point d'intérêt à payer, l'intérêt des fonds nécessaires ne lui reviendra qu'à quatre pour cent, ce qui n'augmentera que de très-peu de chose la dépense générale de toutes les constructions.

MOYENS D'ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT NÉCESSAIRE,

Très-avantageux pour l'Etat, sans être onéreux au public.

Après avoir fait le choix d'un emplacement convenable pour ce genre de nouvelles villes (conforme aux observations faites à ce sujet à l'article

(110) Voyez ci-après l'article *Recettes et dépenses générales de l'Etat.*

(111) Vu qu'en augmentant considérablement la valeur immobiliaire de l'Etat (par l'effet de cette bâtisse), le produit des impositions sera beaucoup plus considérable aussi.

(112) Vu qu'il n'est pas douteux qu'en établissant des moyens de placement commode, sûr et avantageux pour le public, il y aura infiniment moins de malheureux.

(113) Vu que des placemens dans ce genre, dans des caisses de compagnies particulières, sont sujets à plusieurs désagrémens, puisqu'indépendamment de l'incertitude de leur stabilité, il n'est pas douteux que ces sortes d'associations ne se font que dans l'espoir d'en tirer un grand bénéfice; de sorte que tous les superbes avantages que leurs auteurs présentent au public, se réduisent à rien; tandis que l'Etat, sans aucun bénéfice (en ne retirant que ses déboursés), ce qui par conséquent produit un très-grand avantage pour le public, ne jouit pas moins d'un très-grand avantage aussi, vu qu'en établissant ces moyens attrayans (et véritablement très-avantageux) pour les ouvriers ainsi que pour les personnes peu fortunées, il stimule l'émulation ainsi que l'économie (surtout vu la forme de l'établissement des hôtels de retraite économique, citée à la page 14, et la nouvelle forme des hôpitaux, citée à la page 15), au moyen de quoi il ne peut pas manquer d'en résulter une grande diminution de personnes à la charge de l'Etat, et par conséquent d'économie dans sa dépense.

(114) Où on sera libre de ne placer que trois francs chaque mois.

(115) Au moyen de quoi les personnes qui auront placé une somme de 800 francs dans cette caisse, ont l'espoir de jouir de 200 francs de rentes annuelles.

(116) En laissant aux fournisseurs de fonds l'avantage du choix de trois, six et neuf années, il est naturel que le Gouvernement jouisse aussi de l'avantage, dans le cas qu'ils désirent retirer leurs fonds au bout de la troisième ou de la sixième année, de ne leur payer l'intérêt de cette dernière année qu'au taux de l'intérêt ordinaire, à moins qu'au lieu d'un remboursement en numéraire, ils préfèrent être payés en billets de Banque territoriale.

(117) Pour la facilité du public, le même jour de la création de ces billets de Banque territoriale le Gouvernement autorisera une compagnie de capitalistes de former dans ladite ville une caisse d'escompte pour l'échange de ces billets contre de l'argent, moyennant un pour cent de droit (ce qui ne fait que 10 sous sur chaque billet de cinquante francs), à condition que cette même Caisse les revendra à un demi pour cent de perte aux acquéreurs de biens nationaux, vu que le demi pour cent de bénéfice restant ne laissera pas que de leur être très-avantageux, par le mouvement rapide et continuel de l'entrée et de la sortie de ces billets (vu l'intérêt des acquéreurs de racheter ces billets) qui en même temps produit l'avantage de n'avoir besoin que de très-peu de fonds d'avance.

Beauté complète d'une ville), on s'occupera de suite au nom du Gouvernement :

1°. A faire faire le relevé du prix de l'estimation de toutes les terres et maisons qui se trouvent non-seulement dans l'enceinte choisie pour cette nouvelle ville, mais encore à une distance de la même étendue tout autour (pour les raisons citées ci-après à l'article *Recette et Dépense générale du Gouvernement* (118).

2°. A fur et mesure que l'on aura besoin de ces terres ou maisons, et même à l'instant qu'il y aura un commencement d'avantage de les louer (ou acquérir), on les paiera en inscriptions sur le Grand-Livre, qui porteront trois pour cent d'intérêt par an, et auront de plus le même avantage du tiers consolidé de France, pour la liberté de la négociation, et même la jouissance du droit de servir d'argent comptant dans toutes les acquisitions immobiliaires quelconques (119).

MOYENS DE BATIR A UN PRIX TRÈS-MODIQUE.

1°. Quoique les ouvriers se portent naturellement partout où ils savent qu'il y a de l'ouvrage, et que par conséquent on est presque certain qu'il s'en présentera plus qu'il n'en faudra, cependant par précaution, pour les avoir au prix ordinaire (éviter la rareté qui cause la cherté), le Gouvernement se contentera de faire que très-peu à la fois; savoir, que le quart ou même que la sixième ou dixième partie d'un plan de ville par an.

2°. Comme la bâtisse est une espèce de pot au noir, où presque tous les particuliers se ruinent, tandis que pour une somme beaucoup moindre pour le même objet la plupart des architectes font fortune (vraisemblablement par plus de surveillance sur les ouvriers, et plus d'économie dans l'emploi des différens matériaux); le tout, c'est-à-dire, tout ce que l'on a dessein de faire chaque année, sera divisé en plusieurs lots, pour pouvoir être fait par plusieurs sociétés d'architectes au prix de l'enchère la plus basse.

3°. Vu que l'objet des carrières et des routes de transport, etc., est souvent sujet à de grands inconvéniens, que le Gouvernement seul peut aplanir, il n'est pas douteux que dans cette occasion il cherchera (et s'obligera même) de procurer aux susdits entrepreneurs toutes les ressources (et moyens de bas prix possible) pour ces divers objets, ainsi que pour tous les autres qu'ils peuvent avoir besoin (120).

BATISSE A COMMENCER LA PREMIÈRE.

Comme la partie de plans de villes n°. 1 contient beaucoup plus de petites rues que les autres, et par conséquent beaucoup plus de logemens pour les ouvriers, et en même temps beaucoup d'ateliers en tous genres, on commencera toujours ces nouvelles villes par la bâtisse de la première partie de plans de villes.

VENTES ET PRIX FIXE TRÈS-MODIQUE DE TOUTES LES MAISONS AVEC LEURS COURS ET JARDINS.

Au moyen de l'adoption, 1°. du plan d'économie de la bâtisse cité ci-dessus; 2°. du moyen d'avoir les fonds nécessaires à un prix très-modique (cité de même ci-dessus); 3°. du prix très-modéré du terrein de leur emplacement cité ci-après; 4°. l'obligation de la part du Gouvernement, lors de la mise en vente de ces maisons, de ne les mettre à l'enchère qu'au taux, 1°. du prix coûtant de la bâtisse (prouvé par la quittance des entrepreneurs) auquel on a joint l'intérêt des fonds d'avance payé jusqu'à ladite époque; 2°. du prix fixe du terrein, au taux cité ci-après. Il est constant que le prix d'achat de ces maisons, avec leurs cours et jardins, ne peut être que très-modique, comparé à leur beauté, commodité, étendue et avantages sous tous les rapports (121).

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT.

PRODUIT DU TERREIN DANS L'ENCEINTE DE LA VILLE. Comme le prix très-modique de 75 fr. la toise carrée (122) produit un bénéfice suffisant pour balancer toutes les dépenses à la charge de l'État (123), il servira de base fixe à la vente de toutes les maisons citées ci-dessus.

DÉTAIL DU PRODUIT D'UNE MAISON SEULE. Comme chaque maison de 112 pieds (9 croisées) de face sur la grande rue, a 455 pieds de profondeur jusqu'à la petite rue, ce qui fait (18 toises 4 pieds de face, et 76 toises, moins 1 pied, de profondeur) une surface de 1368 toises carrées, qui, à raison de 75 fr. la toise, forme une somme de 92,600 fr., et par conséquent chacune de ces maisons un avoir de 92,600 fr.

DÉTAIL DU PRODUIT DE CENT MAISONS. Comme le pourtour de chaque partie de plans de ville contient 100 maisons de la même forme et grandeur que celles citées ci-dessus (124), elles produisent une somme et avoir de 9,260,000 fr.

---

(118) Au prix du dernier contrat de vente, et en ajoutant de plus toutes les améliorations faites depuis.

(119) 1°. Au moyen de l'établissement de la juste valeur des terres et maisons, citées ci-après; 2°. le paiement en inscriptions qui portent trois pour cent d'intérêt, il est constant que les susdits propriétaires n'ont aucune plainte raisonnable à faire, puisque 1°. généralement toutes les terres et maisons ne rapportent que deux, ou deux et demi pour cent net par an; 2°. qu'ils n'ont point de besoin de numéraire, vu que sur cent propriétaires il n'y a peut-être pas un seul qui cherche à vendre sa propriété pour en acheter une autre, et qu'on supposant ce fait, ils n'ont pas besoin de numéraire, puisque ces inscriptions leur procurent le même avantage; 3°. que le gouvernement les laissera jouir le plus long-temps possible de leur propriété, et dans le cas de vente ou louage, qui se fera à l'enchère (ou plus offrant), ils auront à prix égal toujours la préférence.

(120) Il n'est pas douteux qu'en faisant usage de tous ces moyens d'économie pour la bâtisse, elle ne reviendra qu'à un prix très-modique (à au moins un tiers moins cher qu'elle reviendroit à un particulier).

(121) Situation dans une ville dont le séjour peut être regardé comme un des plus heureux et des plus agréables de toute la terre.

(122) Je dis très-modique, vu qu'il est plus de dix fois au-dessous de celui du centre de Paris (aux endroits même les moins chers), puisque les 164 toises carrées de terrein à vendre dans la rue de Montesquieu (en face des bains du même nom) sont portées avec les trois vieilles masures qui s'y trouvent et qu'il faut faire abattre, à 160 mille francs, et sans ces masures, à 150 mille francs, ce qui fait 800 fr. la toise (tandis que 10 fois 75 fr. ne font encore que 750 fr.).

Nota. Il est vrai qu'ici je fixe le même prix pour le pourtour comme pour le centre; mais j'observerai que ces nouvelles villes étant également belles et également bien peuplées partout, la différence de la valeur du centre avec le pourtour est presque nulle. Si cependant le bénéfice du Gouvernement (cité ci-après à l'article *Récapitulation finale*) ne suffisoit pas pour balancer les dépenses à sa charge, on pourroit (sans trop charger le prix) porter la vente du terrein des neuf parties de plans de villes qui se trouvent au centre de la ville, à 150 fr. la toise, puisqu'il seroit encore plus de cinq fois moins cher que celui cité ci-dessus.

(123) Voyez la preuve ci-après, à l'article *Récapitulation finale*.

(124) C'est-à-dire, pour la valeur de l'étendue du terrein, vu que le moins de profondeur de terrein des maisons qui se trouvent à chaque coin de rue, se trouve compensé 1°. par la plus grande largeur de ces maisons qui est de 160 pieds de face, au lieu de 112; 2°. par la raison d'une beaucoup plus grande largeur de la maison qui se trouve dans le centre de chaque entre-deux de rues (160 et 208 pieds, au lieu de 112).

Détail du produit de la vente du terrein de chaque partie de plans de villes. Comme le terrein restant dans le centre de chaque partie de plans de villes, est au moins égal à la moitié du pourtour cité ci-dessus, et par conséquent d'une valeur de 4,630,000 fr., les deux sommes réunies forment le montant de 13,890,000 fr.

Détail du produit de la vente du terrein de toute l'enceinte d'une ville de cent cinquante mille âmes. Comme une ville de 150 mille âmes exige une réunion de 25 parties de plans de villes, il en résulte, à raison de 13,890,000 fr. de produit chacune, une somme de 347,250,000 fr.

Produit du terrein hors la ville. Vu 1°. que la moitié des terres les plus près de la ville vaudront au moins le double de leur valeur primitive (125), il n'y a pas de doute que leur revente paiera la totalité du prix de l'acquisition de toutes les terres hors de la ville; 2°. vu que la moitié des terres restantes vaudront presque autant, ou au moins moitié plus que le prix coûtant de leurs achats (126), il n'est pas douteux encore que le prix de leur vente sera plus que suffisant pour payer, 1°. les terres de l'emplacement de la ville; 2°. l'emploi du surplus des terres nécessaires pour faire les grandes routes à l'approche d'une grande ville.

(125) Tant par rapport à l'avantage de leur grande proximité des consommateurs (débit de leur produit) que par la grande facilité de les faire produire le double (au moyen de la proximité, abondance et vil prix du fumier, pour les amander et mettre dans le meilleur état de culture possible).

RÉCAPITULATION FINALE.

Comme d'après les comptes ci-dessus, il reste au gouvernement un bénéfice net de 347,250,000 fr., il me semble que cette somme sera plus que suffisante pour balancer toutes les dépenses à sa charge, savoir celles de la construction de tous les édifices publics, ainsi que celle de l'établissement de toutes les nouvelles routes nécessaires à plusieurs lieues à la ronde, surtout si on adoptoit tous les moyens d'économie cités ci-dessus (127).

(126) Par rapport à leur avantage presqu'égal à celui cité à la note précédente.

(127) Si cependant, contre mon attente, cette somme ne suffisoit pas, le Gouvernement peut sans difficulté se procurer un avoir de 125 millions de plus en adoptant le moyen proposé à la fin de la note 122, puisque malgré le doublement du prix du terrein des neuf parties de plans de villes qui se trouvent dans le centre de la ville, le prix est est encore infiniment au-dessous de celui de la ville cité ci-dessus, et par conséquent comparé à la beauté de leur séjour, beaucoup au-dessous de leur valeur réelle.

BEAUTÉ COMPLÈTE D'UNE VILLE,

SUIVIE DES AGRÉMENS ET AVANTAGES PARTICULIERS QUI EN RÉSULTENT.

Comme un objet quelconque qui se trouve composé de plusieurs parties, pour faire un tout ensemble, n'est censé beau que lorsque toutes ses parties sont dans l'état de perfection qu'elles peuvent être (*a*); il est constant qu'il n'existe et ne peut exister de ville véritablement belle, si

1°. Elle n'est pas placée dans une grande plaine parfaitement unie (*b*), vu que sans cela il est impossible 1°. de la percer et couper en tous sens d'une manière commode et agréable pour tous ses habitans (semblable au plan de ville ci-joint); 2°. que sans ce niveau parfait, il est impossible de faire toutes les grandes rues d'une longueur à perte de vue, et par conséquent du plus bel effet possible : ce qui est d'autant plus important que c'est notamment les belles rues qui forment une des principales beautés d'une ville et en même temps un des premiers agrémens de tous ses habitans; 3°. que sans un niveau parfait, on est non-seulement sujet au désagrément pénible et fatigant des montées et descentes, mais encore exposé en hiver (dans les temps de glaces ou de neiges gelées) à des chutes fréquentes et dangereuses; 4°. que sans ce niveau parfait, il est impossible de jouir dans une grande ville d'un air également pur et salubre partout, vu que les parties élevées interceptent totalement l'air nécessaire dans les parties basses, de sorte qu'il s'y trouve toujours une très-grande partie de fort mal-saine.

2°. Si elles sont trop grandes ou trop petites, savoir : au-dessus ou au-dessous d'une population de cent à cent cinquante mille âmes; vu 1°. que si elles sont plus grandes, elles sont très-désagréables, par l'impossibilité d'y pouvoir maintenir de bonnes mœurs et une bonne police, et par conséquent d'y pouvoir prévenir les accidens en tous genres qui y arrivent, pour ainsi dire, à chaque instant (*c*), et de plus très-désagréables encore, par la cherté presque excessive de tous les objets de première nécessité, par le trop

(*a*) Et par conséquent exemptes de tous défauts quelconques, et en même temps, sans omissions de tout ce qui peut les rendre de la plus grande beauté et moyens d'agrémens possibles.

(*b*) Où il n'y a que la pente nécessaire pour l'écoulement convenable des eaux.

(*c*) Et de plus exposé à tout moment, sous un prétexte quelconque (cherté du pain ou manque d'ouvrage, etc.), à des mouvemens terribles, par une trop grande réunion de personnes sans aveux, capables de tout (chercheurs de pillages), qui se réunissent aux mécontens et les excitent aux plus grands désordres.

grand éloignement de tout, et par conséquent la difficulté de se les procurer, et les frais considérables du transport (*d*); 2°. que si elles sont plus petites, elles se trouvent privées de tous les principaux agrémens de la vie, c'est-à-dire, du plaisir d'avoir une population assez nombreuse pour varier et donner à tout l'ensemble l'air de gaieté et de richesse qui fait nos délices, et qui, de plus, procure le moyen de pouvoir jouir de tous les principaux agrémens particuliers, comme spectacles dans tous les genres, et promenades publiques pour tous les temps et toutes les saisons, ainsi que l'avantage d'avoir une belle bibliothèque et des académies de toute espèce, etc. (*e*).

3°. Si les maisons ne réunissent pas toutes les qualités et moyens d'agrémens nécessaires, savoir, celui de la jouissance d'un air également sain, et d'un jour également beau, sur le derrière comme sur le devant (*f*), et de plus (pour l'agrément public et l'honneur de la nation) celui d'une belle forme d'architecture, et surtout d'une hauteur noble et bien proportionnée à la largeur des rues pour lesquelles elles sont destinées (*g*).

4°. Si les rues ne sont pas d'une grande et belle largeur, joint à cela ornées de beaux trottoirs de chaque côté, et de plus alignées dans toute leur longueur, et indépendamment de cela, toutes les grandes et moyennes rues, rendues de la plus grande gaieté et beauté possibles (vivifiées et animées également la nuit comme le jour) par une suite non interrompue de superbes boutiques dans toute leur longueur, et de plus exemptes, non-seulement de tous les arts et métiers à bruits, ou désagréables par une raison quelconque, mais encore de toute autre cause, comme mendians, crieurs de rues, embarras de voitures et ordures diverses, etc. (*h*).

5°. Si les places publiques ne sont pas en grand nombre et d'une grande beauté (faites par ordre du Gouvernement), et par conséquent décorées de superbes corps de bâtimens dans tout leur pourtour (*i*).

6°. Si les édifices publics, ainsi que les palais et hôtels particuliers, ne sont pas d'une belle forme d'architecture, joint à cela placés de manière à produire le plus bel effet possible (*k*).

7°. Si les églises ne sont pas construites et placées de manière à produire de tous les côtés l'air majestueux qu'elles doivent avoir, et pour la partie intérieure divisées en quatre chapelles, pour pouvoir remplir d'une manière satisfaisante le but que l'on s'est proposé en les instituant (*l*).

8°. S'il n'y a pas au milieu de la ville un grand et superbe palais du Gouvernement, de la forme dite à la page 7; vu qu'indépendamment de l'agrément de former un des plus grands et des plus beaux moyens d'embellissement de la ville, il en résulte en même temps un des plus grands agrémens pour tous ses habitans, par sa proximité et la beauté des différens genres de promenades qui s'y trouvent, ainsi que le grand nombre de superbes points de vues dont on y jouit (*m*).

9°. Si les fontaines publiques ne sont pas en grand nombre, et placées de manière à n'être sujettes à aucun désagrément (*n*).

10°. Si les marchés publics ne sont pas placés et organisés de la manière dite à la page 9 (*o*).

11°. S'il n'y a pas des hôtels de retraite économique, des hôpitaux et des maisons de bienfaisance, établis et administrés de la manière dite dans lesdits 3 articles, page 14 et 15 (*p*).

12°. S'il n'y a pas une très-belle bibliothèque publique, ainsi que des académies de toute espèce, placées au centre de la ville (*q*).

(*d*) Joint à cela de trop grandes villes (de 5 à 600 mille âmes) produisent un très-grand préjudice et désagrément à presque tous les habitans de la campagne, par la raison citée ci-après à l'article *Détail abrégé des agrémens et avantages particuliers qui résultent de l'établissement de ces nouvelles villes.*

(*e*) Comme il y a peu de provinces (ou de départemens) où il ne se trouve quelque site d'une beauté absolument extraordinaire, mais trop petit pour pouvoir y placer une ville d'une grandeur convenable, j'ai fait un plan de bourg pour ces sortes d'emplacement qui, dans la belle saison, remplit et surpasse même en agrémens toutes les plus belles maisons de campagne, par la réunion d'une infinité d'agrémens particuliers qu'une maison de campagne seule ne peut pas avoir.

(*f*) Vu que le moyen de jouir d'une bonne santé, est sans contredit le premier de tous les agrémens, et que celui de la jouissance d'un beau jour produit sur tous nos sens (comparé à un endroit sombre) une espèce de gaieté ravissante qui fait nos délices.

(*g*) Et par conséquent, pour l'une et l'autre de ces raisons, parfaitement semblables à la forme générale prescrite à l'article *Rues*, page 5.

(*h*) Vu, comme il est dit ci-dessus, que c'est notamment les belles rues qui forment une des principales beautés d'une ville, et en même temps un des premiers agrémens de tous ses habitans.

(*i*) Vu que ce genre d'embellissement d'une ville est un des plus importans de tous.

(*k*) Vu que tels nombreux et beaux que puisseut être ces divers édifices et palais, s'ils sont presque invisibles, ou placés de manière à ne produire que très-peu d'effet, ils sont censés nuls, non-seulement pour l'agrément de la jouissance d'une belle perspective, tant pour les habitans de la ville que pour les étrangers, mais encore pour l'honneur de la nation.

(*l*) Et par conséquent, parfaitement conformes au plan cité dans l'article *Eglises et Chapelles*, page 8.

(*m*) Tant d'agrémens, et qu'à deux pas de chacun d'eux, est un moyen de délices qui ne doit point être oublié, puisqu'à lui seul il produiroit déjà un séjour des plus agréables.

(*n*) Ce qui est également intéressant, et exige par conséquent l'exécution de tout ce qui est dit et prescrit audit article, page 9.

(*o*) Vu qu'il n'y a que ce seul moyen qui puisse éviter le grand nombre des désagrémens qui résultent de leur forme ordinaire.

(*p*) Vu que l'établissement et la forme d'administration de ces trois sortes de maisons, dans la forme et le sens cités à chacun de ces articles, est dans le cas de bonifier singulièrement les mœurs, et en même temps un moyen certain d'adoucir le sort de plusieurs milliers de malheureux. Je me plais à faire le souhait que cet objet surtout puisse tomber entre les mains des chefs de toutes les nations, persuadé qu'il suffit de leur faire connoître le mal, et le moyen de faire le bien, pour être assuré de la jouissance de tous les genres de bien-être possibles.

(*q*) Tant pour l'instruction et agrément particulier de tous les habitans, que pour l'honneur de la nation et le bien général qui peut en résulter.

13°. S'il y a une rivière qui passe dans la ville, on n'observe pas, pour les ponts, quais et ports, tout ce qui est indiqué auxdits articles, page 10 (*r*).

14°. S'il y a des rues où il y a des clôtures de jardins, ou des dos de maisons sans croisées, vu qu'indépendamment du désagrément de former des parties inanimées, tristes et sans aucun effet de jour, ces parties isolées forment encore des passages très-dangereux la nuit (*s*).

15°. S'il n'y a pas des lois utiles et agréables pour tous les habitans (*t*).

16°. S'il n'y a pas un boulevard et des remparts, ainsi que des portes de la ville, dans la forme proposée dans ces différens articles (*u*).

17°. S'il n'y a pas de belles galeries aux endroits les plus commodes, les plus intéressans et les plus agréables pour promenades publiques (*v*).

18°. S'il n'y a pas à la proximité de tous les habitans des promenades publiques, pour tous les temps et toutes les saisons (*w*), et de plus un moyen de pouvoir jouir du plaisir de la vue de la plaine campagne, sans sortir de la ville (*x*).

19°. S'il n'y a pas au centre de la ville (qu'à deux pas de tous les habitans) un palais Paphos, dans la forme indiquée à la page 7, vu que par la variété, la beauté et le nombre des agrémens en tous genres qui s'y trouvent réunis, il complétera (et formera même à lui seul) le plaisir de la jouissance d'un espèce de Paradis terrestre pour tous les habitans (*y*).

DÉTAIL ABREGÉ DES AGRÉMENS ET AVANTAGES PARTICULIERS

QUE L'ON PEUT RETIRER DE L'ÉTABLISSEMENT DE CES NOUVELLES VILLES.

Comme ces villes ne sont que d'une grandeur moyenne, comparées à celles de 5 à 600 mille âmes, et que, par conséquent, elles peuvent se trouver très-près les unes des autres, c'est-à-dire, qu'à 25 ou 30 lieues de distance les unes des autres, puisque chaque arrondissement (province ou département) de moyenne fertilité et de 25 moyennes lieues carrées (de 2500 toises chaque) peut contenir cinq cent mille âmes (*z*), il n'est pas douteux qu'en y établissant une ville semblable pour capitale, il résulteroit de cette forme de disposition générale, l'agrément, 1°. qu'un tiers de la population de chaque province ou département pourroit jouir du plaisir de résider dans cette espèce de paradis terrestre (lieu de réunion de tous les genres d'agrémens possibles); 2°. que les deux autres tiers, par leur peu de distance de ce séjour de délices, auroient non-seulement l'agrément de pouvoir s'y rendre souvent pour y jouir des mêmes plaisirs, mais avoir de plus, au moyen de cette même proximité d'une ville dont la consommation et les moyens de ressources de toute espèce seront immenses, l'avantage de jouir d'un débit prompt et facile de toutes leurs productions, et par conséquent la facilité de doubler la valeur de leurs terres, et de leur aisance; tandis que des villes trop grandes (de 5 à 600 mille âmes) ne peuvent être qu'à une très-grande distance les unes des autres, et par conséquent non-seulement sans agrément, mais encore sans aucun avantage pour la plupart des habitans, puisque, excepté les trois ou quatre provinces environnant ces trop grandes villes, toutes les autres restent sans agrémens, et en même temps presque incultes (tristes, pauvres et malheureuses). Il est donc constant, qu'en facilitant l'industrie et le débit des productions de toutes les provinces également, par le rapprochement de ces moyennes villes nouvelles (dont la consommation et les ressources en tous genres seroient immenses), c'est doubler également les moyens d'émulation et de bien-être dans toutes les parties de l'Etat, et par conséquent procurer d'une manière égale et certaine l'aisance et le bonheur de toute la nation. On peut donc, sans présomption, assurer qu'il est possible (tant pour la jouissance du grand nombre des agrémens divers, que pour le bien-être particulier de tous) de faire de tout l'univers un vrai paradis terrestre.

(*r*) Vu que l'adoption de la forme de ces divers objets, procure à une ville l'avantage d'un grand moyen d'agrément et de beauté de plus.

(*s*) De sorte que cet objet, en apparence d'aucune importance, est cependant très-conséquent (et même très-instant d'éviter), par le double désagrément qui en résulte.

(*t*) Semblables à celles citées dans le cours de cet ouvrage, et à la page 15.

(*u*) Vu qu'indépendamment d'un moyen d'embellissement et de beauté absolument extraordinaires, il en résulte en même temps deux sortes de promenades charmantes.

(*v*) Vu que ce genre d'agrément est, sans contredit, un des plus agréables qui existe.

(*w*) D'autant plus que la belle saison est fort courte, et souvent même très-pluvieuse; au moyen de quoi tout agrément à cet égard est presque nul. Il n'est donc pas douteux que la création de promenades publiques pour tous les temps et toutes les saisons est du plus grand intérêt pour l'agrément général, surtout si on les fait aussi belles et aussi variées que celles citées à l'article *Promenades publiques*, page 13.

(*x*) Vu que pour bien des personnes, l'agrément de la perspective de ce tableau, dans la belle saison, surpasse tous les autres.

(*y*) D'autant plus que dans cette ville toutes les promenades et tous les genres d'agrémens possibles se trouvent, pour ainsi dire, à la porte de tous les habitans (puisque a totalité de l'étendue de cette ville ne formera que le quart de celle de Paris), et ouissant de plus de l'avantage d'être d'un accès agréable et facile de tous les côtés, ce qui, sans contredit, en double encore l'agrément et le mérite.

(*z*) Puisque l'ancienne France, d'environ 210 moyennes lieues de longueur et 140 de largeur (8 degrés et demi de 25 lieues de longueur et la valeur de 5 degrés et demi de largeur), contenoit 25 millions d'âmes.

Nota. Ce calcul est facile à prouver, puisque 100 lieues carrées forment 16 carrés de 25 lieues carrées, et par conséquent les 210 lieues de longueur sur 140 lieues de largeur, 50 carrés de 25 lieues chaque. Ainsi, en portant la population de chaque carré de 25 lieues à 500 mille âmes, les 50 carrés de 25 lieues forment bien positivement les 25 millions d'âmes cités ci-dessus (805 individus par lieue carrée), sans les moyens d'augmentation de population possible, cités à la seconde colonne de la première page.

PLAN PARTICULIER.

des Maisons des grandes Rues jusqu'aux petites Rues

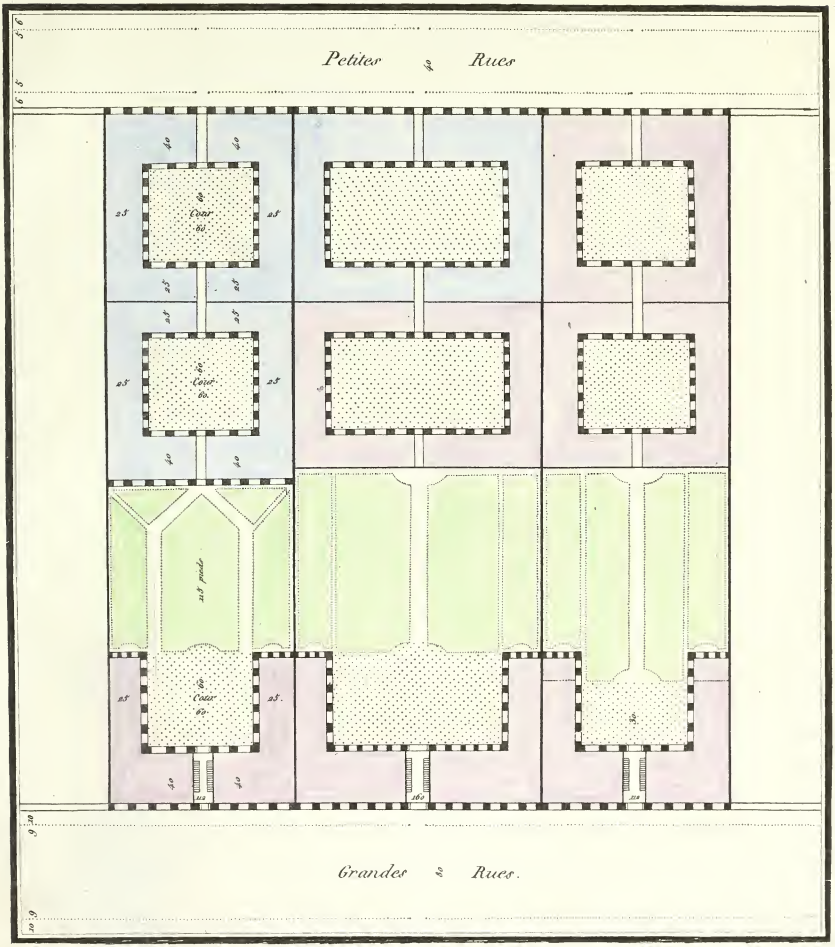

Copie du Rapport fait au Corps Législatif de France, par un de ces Membres, Sur le Plan de Ville du Sr. Moll, insérée dans le Moniteur du 8. Germinal An 12. (29. Mars 1809.)

L'Ouvrage que je vous présente ne Doit pas etre Confondu dans la foulle des projets que l'imagination Enfante, L'Auteur de Celui Ci, est un Voyageur, qui après avoir parcouru en Observateur Attentif une grande partie de L'Europe, pour s'Assurer de tous Ce qui peut Contribuer a la plus grande Salubrité et Avantage Physique qu'une Ville peut Offrir, en a Tracé et formé le Plan Ci joint, dont chaque Ville Actuelle, en Cas D'Agrandissement, ou de Construction de Nouveaux Edifices, peut S'Emparer des Idées de L'Auteur, et le Plan Général devenir d'autant plus Utile dans Ce Moment Ci, que le Gouvernement S'occupe de la Création d'une Nouvelle Ville, Sous le Nom de Napoleonville, Ainsi que d'un Agrandissement Considerable de la Ville D'Anvers.

Mention honorable, et Dépot dans sa Bibliothèque

Cet Ouvrage présenté de la part de L'Auteur aux trois plus grands Monarques de L'Europe, a Eu l'avantage d'etre Accueilli et Accepté avec bienveillance par chacun D'eux

voir, par

1° { Le Duc de Frioul, (Maréchal Duroc) et les Baron de Foret (Commendant de St. Cloud) } a L'Empereur des Français

2° { Le Prince Alexandre Kurakin (Ambassadeur de Russie) et le Comte de Romanzoff (Ministre des Affaires Etrangeres) } a L'Empereur de Russie

3° { Le Prince de Schwartzenberg, (Ambassadeur D'Autriche) et Mr. De Goetz Conseillé Aulique et privé de Sa Majesté Impériale } a L'Empereur D'autriche

TABLE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES (*utilité*) 1

GRANDEUR DE CHAQUE PARTIE DE PLANS DE VILLE, *suivie de leur avantage* 2
RUES, *leur nombre, largeur et forme fixe* 3
MAISONS, *forme d'architecture et variété dans chaque rue* 4
BOUTIQUES, *forme fixe et variété dans chaque rue* 6
PLACES PUBLIQUES, *nombre et forme fixe* 6
ÉDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS 7
PALAIS DU GOUVERNEMENT, *grandeur et forme générale* 7
PALAIS PAPHOS (*espèce de Palais Royal de Paris*), *forme générale* 7
ÉGLISES ET CHAPELLES, *grandeur et forme générale* 8
MARCHÉS PUBLICS, *nombre et forme convenable* 9
FONTAINES PUBLIQUES, etc., *forme et situation convenable* 9
RIVIÈRE, PONTS, QUAIS ET PORTS, *forme générale* 10
GALERIES PUBLIQUES, *nombre, forme et situation convenable* 10
BOULEVARDS ET REMPARTS, *forme générale* 11
MURS DE LA VILLE, PORTES DE LA VILLE, ET JARDIN EXTÉRIEUR, *forme convenable* .. 12
FAUBOURGS ET MAISONS DE CAMPAGNE, *permission et restriction* 13
PROMENADES PUBLIQUES, *nombre, situation, variété et beauté* 13
HÔTELS DE RETRAITE ÉCONOMIQUE (*utilité*) 14
HÔPITAUX ET MAISONS DE BIENFAISANCE (*organisation indispensable*) 15
POLICE D'AGRÉMENS PUBLICS 15

MOYENS D'ÉTABLIR ET DE BATIR CES NOUVELLES VILLES, Sans qu'il en coûte rien à l'État, quoique dirigé et entrepris aux frais du Gouvernement. } 16

BEAUTÉ COMPLÈTE D'UNE VILLE 18
DÉTAIL DES AGRÉMENS ET AVANTAGES PARTICULIERS QUE L'ON PEUT EN TIRER 20

Special
91-B
25584

THE GETTY CENTER LIBRARY